

1. Ouverture

Président d'assemblée : Bonjour tout le monde. Donc je déclare la réunion ouverte. On a un nouveau membre parmi nous, Chantal Bourassa, directrice de l'École de travail social, bienvenue. Les personnes excusées j'ai Lise Dubois, Pierrette Fortin, Caroline LeBlanc, Gaston LeBlanc, Céline Surette et Andréa Cabajsky. Maintenant, je dois nommer des scrutateurs scrutatrices pour le cas où il y aurait des votes à scrutin secret, je demande à des personnes qui n'ont pas le droit de vote habituellement donc Pascal Robichaud tu acceptes? Merci. Teréz Rétfalvi, normalement elle accepte, nous allons considérer qu'elle accepte. On a l'habitude fixer l'heure de levée de la séance ou d'ajournement si nous n'avons pas terminé donc si vous voulez bien, on vous propose 16 h 30. Est-ce que ça vous convient, si quelqu'un a des objections, levez la main. Donc il y a un consensus, ça veut dire qu'on arrêtera évidemment à la première occasion après 16 h 30 s'il y a déjà un sujet qui est sur la table. À part ça, vous connaissez un peu le système, vous devez demander la parole en poussant votre bouton et veuillez vous abstenir de parler entre vous parce que ça dérange, merci. Et vous identifiez aussi si vous prenez la parole à chaque fois parce qu'il y a des enregistrements et donc ça aide pour l'enregistrement de la séance, la rédaction du procès-verbal.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Le point 2, Constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Monsieur le président, l'avis de convocation a été envoyé par courriel le 15 octobre 2015 accompagné de l'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, M. Raymond Théberge. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements monsieur le président.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Le point suivant c'est la Vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Le point suivant, Correspondance, y a-t-il de la correspondance?

Secrétaire générale : Monsieur le président, il n'y a aucune correspondance ce matin.

Président d'assemblée : Merci.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Le point suivant c'est l'Adoption de l'ordre du jour. Si je peux d'abord avoir une proposition, ensuite si vous avez des modifications. Proposé par Mme Bianca Navarro, appuyé par M. Clarisse. Merci. Avez-vous des modifications que vous voulez apporter à l'ordre du jour; vous remarquerez qu'au point 14 il y a Affaires nouvelles. Je n'en vois pas, je ne crois pas qu'il y ait eu de corrections. Vous êtes prêts pour la question? On va donc faire le premier test. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 28 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

6. Adoption du procès-verbal SAC-150821

Président d'assemblée : Ensuite le point 6, Adoption du procès-verbal de la dernière réunion. Encore une fois, proposé par Mathieu LeBlanc, appuyé par Sébastien Deschênes. Avez-vous des corrections à apporter, sauf des corrections d'écriture à ce moment-là vous n'avez qu'à les signaler à la secrétaire si vous voyez des erreurs de rédaction, mais à part ça avez-vous d'autres corrections? Tout a l'air beau donc vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 27 oui et 0 non donc adopté à l'unanimité.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-150821

7.1 (8.1) Composition du collège électoral et uniformisation des Statuts et règlements

Président d'assemblée : Le point 7 c'est Affaires découlant du procès-verbal et le premier point ça se rapporte au point 8.1 du procès-verbal qui s'intitule Composition du collège électoral et uniformisation des Statuts et règlements. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Monsieur le président, le comité et le b.d.s. se sont réunis dernièrement et puis on a commencé notre discussion par rapport à collège électoral. L'association des professeurs nous a fourni toute l'information nécessaire pour qu'on puisse entamer une bonne discussion sur le fond, mais celle-ci n'a pas encore eu lieu; on souhaite avoir tous les membres autour de la table avant de procéder donc ça avance et puis probablement qu'on aura un bon rapport pour vous au cours de l'année. À ce moment-ci, on n'est pas prêt à faire des recommandations.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

7.2 Autres

Président d'assemblée : Le point suivant c'est Autres, donc avez-vous d'autres questions sur le suivi qui a été apporté ou qui aurait dû être apporté au procès-verbal? Je n'en vois pas. Ça épuise le point 7.

8. Rapport du Comité conjoint de la planification

8.1 Évaluation du programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical

Président d'assemblée : Nous sommes rendus au point 8, Rapport du Comité conjoint de la planification, 8.1 Évaluation du programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical. M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors nous allons travailler ce matin avec le document à couverture bleue que vous avez reçu qui présente le rapport soumis par le Comité conjoint de la planification en ce qui concerne le baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical. C'est un document qui est composé de plusieurs documents donc il y a plusieurs numérotations de pages alors pour éviter toute confusion, on va utiliser la numérotation qui est imprimée au bas au milieu. Alors quand vous voyez « bureau du VRER page », c'est la numérotation qu'on va utiliser ce matin. Je vous invite d'ailleurs tout de suite à aller à la dernière page, à la page 80, où vous avez le texte des deux recommandations qui sont soumises par le Comité conjoint de la planification. Alors la recommandation que nous avons pour vous ce matin se lit comme suit : que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes, et ce sont les deux recommandations que vous avez à la page 80 du document à couverture bleue. Alors j'en fais la proposition, on a besoin d'une personne pour l'appuyer et on pourra après ça expliquer les détails. Je dois les lire textuellement, alors recommandation 1, je relis l'ensemble de la proposition, que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes : recommandation 1 : que la Faculté des sciences étudie la possibilité de développer et d'offrir un cours terminal de type séminaire de niveau 4000 pour le programme de baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical afin de synthétiser l'ensemble de la formation et d'assurer une meilleure insertion professionnelle. Et la recommandation numéro 2 : que la Faculté des sciences et les décanats des études révisent et modifient les plans de cours en lien avec ce programme en définissant les sites de l'apprentissage étudiant, notamment les objectifs généraux et spécifiques, dans une perspective d'assurer une plus grande pertinence et cohérence dans l'offre de la formation.

Président d'assemblée : Donc c'est proposé par M. Samson et c'est appuyé par M. Paul-Émile Bourque.

VRER : Vous avez dans ce document à couverture bleue le rapport d'autoévaluation du baccalauréat appliqué en sciences médicales, vous avez aussi le rapport de l'évaluateur externe. Nous avons aussi intégré le rapport du comité d'agrément de l'Association médicale canadienne, on a la réaction du doyen de la Faculté des sciences, on a l'avis du vice-recteur et finalement, la recommandation du Comité conjoint de la planification. Peut-être que compte tenu de la nature de ce programme d'études, il y aura peut-être quelques informations générales à mentionner pour le bénéfice des sénateurs et des sénatrices. C'est un baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical, essentiellement c'est un programme qui est articulé avec trois partenaires alors l'Université de Moncton contribue au programme, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick y contribue, particulièrement le campus de Dieppe et depuis cet automne le campus d'Edmundston et aussi le Réseau de santé Vitalité. Alors l'Université de Moncton a la responsabilité des années 1 et 4 du programme, le CCNB a la responsabilité des années 2 et 3 du programme et le réseau de santé Vitalité a la responsabilité des stages. Alors c'est un programme pour ce qui est de la composante collégiale, les années 2 et 3 c'est un programme qui est soumis à un agrément par l'Association médicale canadienne. D'ailleurs, on vous a mis le résumé du rapport d'agrément de 2014 qui est recommandé à l'agrément pour une période de deux ans, mais on l'a mis purement à titre indicatif. Alors il faut comprendre que l'exercice de ce matin, c'est de procéder à l'évaluation de ce programme-là pour la composante universitaire, c'est essentiellement la première et la quatrième année du programme. L'évaluation de la composante collégiale se fait par l'Association médicale canadienne. Alors si vous voulez avoir un aperçu de la composante universitaire, on peut peut-être aller à la page 4 du document à couverture bleue où vous avez la liste des cours de première année. Alors vous voyez, essentiellement la première année, c'est une année générale à la Faculté des sciences, il n'y a pas de contingentement. Il y a l'exigence de la condition D d'admission, mais vous avez ici la liste des 30 crédits des cours de première année. À la quatrième année, on a à la page 6 les cours qui sont offerts, certainement il y a un cours d'anglais, un cours de biochimie moléculaire, 3 cours au choix et 3 cours à option. Alors j'insiste sur le fait que notre évaluation porte seulement sur la première et la quatrième année. Peut-être que je devrais aussi mentionner à titre d'information pour les sénateurs sénatrices que le parcours typique est le suivant c'est qu'on a une première année universitaire sans contingentement, il s'agit de

rencontrer l'exigence D et puis on peut suivre les cours de ce programme-là, mais pour être admis à la composante collégiale, il faut faire une demande d'admission et c'est un programme qui est très contingenté. Il y a neuf admissions à Dieppe et six admissions à Edmundston pour un total de 15 étudiants qui peuvent s'inscrire par année. À la fin de la formation collégiale, ils reçoivent un diplôme collégial et là les étudiants/étudiantes peuvent s'exposer ou subir l'examen national qui leur donne le droit de pratiquer en tant que technologue de laboratoire médical. Alors le taux de succès, comme vous avez pu lire, il est de 100 % et puis ce qui arrive c'est qu'à la fin de cette troisième année, la grande majorité des étudiants et des étudiantes vont tout simplement aller sur le marché du travail et ils vont faire la quatrième année souvent à temps partiel. Donc ils vont revenir à l'université et obtenir un diplôme universitaire. Donc c'est un programme finalement qui leur permet d'obtenir deux diplômes d'études. Alors si on va au texte des recommandations à la page 80, on regarde la recommandation numéro 1, le rationnel vous l'avez à la page 75, essentiellement ici c'est une recommandation qui dit qu'on suggère qu'il y ait un cours terminal de type séminaire pour faire une espèce de synthèse de la formation des étudiantes et des étudiants. C'est quelque chose qui existe déjà dans d'autres programmes d'études, ça nous apparaît pertinent qu'on développe un tel séminaire pour ce type de programme. En fait, si vous avez eu l'occasion de lire le rationnel à la page 75, on mentionne que ce séminaire pourrait aussi être bénéfique pour les autres programmes appliqués de la Faculté des sciences. Alors c'est ça, c'est soit un séminaire de niveau 4000 qui serait terminal pour faire une espèce de synthèse de la formation acquise au cours des quatre années du programme. La recommandation numéro 2 et pour les gens qui sont au Sénat depuis un certain temps, vous voyez que c'est une recommandation qui revient souvent dans tous les processus d'évaluation des programmes, c'est la question des plans de cours. Il ne faut pas se le cacher, on a ici à l'université des lacunes au niveau de la qualité de nos plans de cours alors ici la recommandation numéro 2 c'est de faire en sorte que les plans de cours soient de meilleure qualité, plus particulièrement dans l'exposition des objectifs généraux et spécifiques aux cours. Alors c'est ce qui est recommandé ici à la Faculté des sciences pour les plans de cours. Alors c'est essentiellement les deux recommandations que le Comité conjoint de la planification fait au Sénat en ce qui concerne ce programme de baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions ou des interventions? Numéro 17, veuillez vous identifier.

Clarisse : Bonjour. J'ai des questions vis-à-vis la recommandation 2 parce que je trouve que c'est une recommandation très importante et généralisée pour tous les cours à l'Université de Moncton, mais en même temps, on parle de cours généralistes en première année. Donc est-ce qu'il faut que les objectifs spécifiques et généraux s'appliquent uniquement pour le bacc en techniques laboratoires ou il faut que ça soit plutôt des objectifs généraux spécifiques à la matière du cours parce qu'on ne pourra pas appliquer des objectifs généraux et spécifiques pour chaque baccalauréat qui suivront des cours généraux, c'est ma question là-dessus.

VRER : Alors les plans de cours sont pour un cours spécifique alors on parle d'objectifs généraux spécifiques pour le cours en question parce que les mêmes cours sont suivis par des étudiants de différents programmes d'études.

Clarisse : Merci pour la clarification.

Président d'assemblée. Numéro 15 maintenant.

Dako : Merci monsieur le président. Ma question va un peu dans le même sens que ce que le collègue a dit tout à l'heure, mais dans la recommandation 2 surtout, j'estime que cette recommandation est tellement importante, mais le document qu'on nous expose on dit que ça tient seulement compte de la première et de la quatrième année. Mais la recommandation 2, à la fin de cette recommandation 2, on parle dans une perspective d'assurer une plus grande pertinence et cohérence dans l'offre de la formation. J'estime que la deuxième et la troisième année sont aussi importantes quand bien même qu'ils sont soumis à une évaluation, je ne me rappelle plus comment vous l'avez mentionné, mais...

VRER : L'Association médicale canadienne.

Dako : C'est ça. Il me semble que la cohérence devrait aussi être dans ce sens-là alors je ne sais pas si ça déjà été vérifié ou non, mais j'estime que cette recommandation est aussi importante pour la deux et la troisième année. N'y a-t-il pas possibilité que ça soit étendu pour garder la meilleure cohérence?

VRER : Peut-être deux éléments de réponse. D'une part, on n'a pas vraiment une juridiction sur la composante collégiale du programme et deuxièmement, le processus d'agrément considère ce genre de chose alors ils vont être en mesure, si ce n'est pas déjà le cas, ils vont être en mesure de faire des recommandations en ce qui concerne les objectifs généraux et spécifiques.

Dako : Parfait. Juste une dernière question si vous me le permettez monsieur le président, je voulais juste voir quelle est la différence entre le tableau 2 qui est à la page 5 et le tableau à la page 79 en termes des inscriptions et des diplômés. J'avais quelques problèmes avec le total alors je voulais savoir si...

VRER : Le tableau 2 porte essentiellement sur des nouvelles inscriptions alors que le tableau de la page 79 c'est l'ensemble des inscriptions au programme.

Président d'assemblée : Est-ce que ça va, M. Dako? Je ne vois pas d'autres questions ou interventions. Numéro 14.

Chetouane : Merci monsieur le président. J'ai juste une question monsieur le vice-recteur. À la page 24-25 du document bleu, vous avez les clauses générales qui déterminent les obligations des trois acteurs qui œuvrent autour de ce programme qui est un programme porteur. La recommandation ici, ça concerne la Faculté des sciences à vouloir offrir un cours terminal en termes de séminaire. Ça, c'est une chose, mais au niveau des obligations des trois partenaires, je ne vois pas ici une obligation, la seule obligation pour offrir des stages, moi ce qui me préoccupe c'est les stages, les stages professionnels. La régie offre les espaces uniquement, mais ce n'est pas les gens de la régie qui vont offrir, encadrer les étudiants c'est seulement ceux du CCNB ici. C'est écrit au point 5 « l'obligation du CCNB assure un encadrement pédagogique aux étudiants en milieu de stage ». Donc ce déroulement des stages, parce que j'imagine c'est la partie importante je dirais qui caractérise la nature de ce programme professionnel, il n'y a pas une application je dirais directe, est-ce que le cours séminaire ici 4000, est-ce qu'il serait dans ce sens-là offert aussi dans un milieu pratique ce cours-là ou bien au niveau seulement académique à la faculté?

VRER : Ça sera au niveau seulement académique parce que vraiment la composante des stages elle est assumée par le CCNB en partenariat avec la régie.

Chetouane : Uniquement par eux.

VRER : Exactement, oui. La régie a des précepteurs sur place qui travaillent avec le personnel enseignant du CCNB pour s'assurer que l'encadrement des stages se fait de façon appropriée et l'évaluation des stages aussi se fait de façon appropriée.

Chetouane : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Donc je n'ai pas d'autres demandes d'intervention et on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 30 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Ça épuise le point 8.1.

9. Rapport du Comité des programmes

9.1 Reconfiguration des programmes en informatique

Président d'assemblée : Le point 9 c'est Rapport du Comité des programmes. M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors vous avez sous les yeux le rapport du Comité des programmes, encore une fois il s'agit d'un document relativement volumineux qui a plusieurs numérotations de pages alors on va utiliser la numérotation de pages qui est imprimée en bas au milieu, alors rapport du CPR au SAC, c'est la numérotation qu'on va utiliser. Alors je vous invite tout de suite à aller à la page 3 du document où se trouve le texte de la proposition qui est devant vous ce matin. Alors je vais lire la proposition : que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme en informatique appliquée, régime régulier et coopératif, ainsi qu'au programme de majeure et de mineure en informatique. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Proposé et appuyé par Francis LeBlanc. Allez-y.

VRER : Merci. Alors comme le dit la proposition, il y a trois programmes qui sont traités ici, on parle du baccalauréat en informatique appliquée en régime régulier et coopératif, mais aussi la majeure et la mineure. Alors je vais commencer par traiter la question du baccalauréat. On peut aller à la page 11 du document où commence la documentation, mais en fait je ne veux pas vous ennuyer avec tout ça, peut-être qu'on devrait tout de suite aller aux pages 19 à 22 qui vous présente ce qu'on appelle le CPR-2 qui montre rapidement la distinction entre le programme actuel et le programme reconfiguré. Donc allez à la page 19 à 22, ça nous permet un survol rapide bien distingué le programme actuel et ce qui vous est proposé. Alors c'est un programme qui passe de 126 crédits à 120 crédits, ça respecte les paramètres de la reconfiguration, on a 60 crédits de discipline principale, on a 30 crédits de discipline connexe, bien sûr s'ajoutent à ça les objectifs de formation générale et les cours au choix. La reconfiguration a nécessité beaucoup de changements au niveau des cours proprement dits, vous ne les voyez pas ici parce que c'est traité purement au CPR, mais il y a eu 17 nouveaux cours, il y a eu 18 cours qui ont été abolis et tout ça fait en sorte qu'il a fallu modifier 24 cours à cause des changements de préalable et puis les modifications aux objectifs et ainsi de suite. Alors il y a beaucoup de changements qui sont cachés derrière tout ça. On peut peut-être aller aux pages 30 à 32 pour voir la feuille de route. Je pense que pour vous c'est intéressant puisque ça montre l'aperçu général, la résultante finalement de cet exercice où on voit les quatre années du programme dans la perspective des étudiants et des étudiantes ainsi que les objectifs de formation générale. Alors ça vous donne l'aperçu de ce qu'est la résultante de cette reconfiguration du baccalauréat en informatique appliquée. Ce qu'on vient de voir

ici, c'est la structure du régime régulier, maintenant il ne faut pas oublier qu'on l'offre aussi en régime coopératif. La documentation commence à la page 37, mais on peut tout de suite aller aux pages 53 à 55 où vous voyez encore une fois la feuille de route du baccalauréat en version coopérative, c'est essentiellement le même programme d'études reconfiguré sauf qu'on y introduit trois stages, vous voyez à la page 53 INFO2000, à la page 54 on a INFO3000 et à la page 55 INFO4000 qui ce sont les stages de deuxième, troisième et quatrième années, tous des stages non crédités, mais rémunérés. C'est la seule distinction entre le régime coopératif et le régime régulier pour ce qui est du baccalauréat. Maintenant rappelez-vous que la proposition porte aussi sur la majeure. La documentation relative à la majeure commence à la page 57, mais on peut tout de suite aller, si vous le permettez, aux pages 63 à 66 qui vous permet de bien voir la distinction entre le programme actuel et le programme reconfiguré de majeure en informatique. Encore une fois, on parle de 126 à 120 crédits, ici on a 48 crédits de discipline principale, on a 18 crédits de discipline connexe pour 66 qui s'ajoutent à ça une mineure de 24 crédits plus les OFG et les cours au choix pour un total de 120 crédits. La feuille de route vous l'avez aux pages 70-71-72 donc ça vous montre un bel aperçu dans la perspective de l'étudiant des cours qu'il aura à suivre en première, deuxième, troisième et quatrième années ainsi que les objectifs de formation générale. Finalement, la proposition porte sur la mineure, la documentation commence à la page 73, mais on peut tout de suite aller à la page 75 où on voit le CPR-2 donc la distinction entre le programme actuel et le programme reconfiguré. On passe de 30 crédits à 24 crédits dans cette mineure. Vous voyez que 9 crédits de cours à option et 15 crédits de cours obligatoires. Et puis la feuille de route vous l'avez à la page 78. Alors ça résume très très rapidement les changements en ce qui concerne le baccalauréat en informatique appliquée en régime régulier coopératif et la majeure et la mineure en informatique.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Numéro 8.

Beaulieu : Simple précision, CPR-2 à la page 22, dans la quatrième année on parle d'un total de 60 crédits pour la quatrième année, mais on devrait plutôt lire 30 crédits?

VRER : Attendez une seconde, on est à la page 22 vous dites. C'est probablement une coquille effectivement, oui. Merci de le signaler.

Président d'assemblée : C'est pour ça qu'on forme des juristes.

VRER : Remarquez que le juriste en question siège au CPR alors il aurait pu le mentionner...

Président d'assemblée : Merci. Y a-t-il d'autres questions ou interventions?

Beaulieu : Je vais le prendre comme un compliment.

Président d'assemblée : Je n'en vois pas donc vous êtes prêts pour la question. On va passer au vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 32 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité, merci.

9.2 Modification du Certificat en andragogie

Président d'assemblée : Le point 9.2 M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Modification du Certificat en andragogie alors on va aller tout de suite à la page 79 du document où se trouve le texte de la proposition. Alors je lis la proposition : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au certificat en éducation des adultes incluant le changement de l'appellation à certificat en andragogie.

Président d'assemblée : Proposé et appuyé par M. Jean-Jacques Doucet.

VRER : Alors c'est ça, la documentation commence à la page 79, mais le justificatif essentiellement de ce projet de modification c'est qu'il faut savoir que l'éducation permanente offre une formation de base en éducation des adultes pour tous les enseignants des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick. Les CCNB ont exprimé certaines préoccupations parce que cette formation-là n'a pas été revue depuis un certain temps. Il faut aussi prendre conscience du fait que les milieux de travail ont beaucoup changé au cours des dernières années et aussi considéré le fait que les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes dans le domaine de la formation en salle de classe alors pour toutes ces raisons-là et aussi un rapport d'évaluation externe qui a été fait il y a déjà plusieurs années, il a été convenu par la Faculté d'éducation et l'éducation permanente de revoir ce programme-là. Alors essentiellement si on va aux pages 91 et 92, ça va vous permettre de voir dans le CPR-2 des grandes distinctions entre le programme actuel et le programme modifié. Comme le dit le texte de la proposition, le premier changement c'est le titre même du programme, on remplace certificat en éducation des adultes par certificat en andragogie. Les autres changements concernent les cours, vous les avez à la page 92 alors il y a deux nouveaux cours qui sont créés, le cours enseigné à distance et enjeux en éducation des adultes. Il y a trois cours qui sont abolis et il y a cinq cours qui ont été modifiés. Alors essentiellement on passe d'un certificat de 36 crédits à un certificat de 24 crédits. On croit que ça va

être particulièrement intéressant pour les enseignants des CCNB qui vont pouvoir maintenant avoir un diplôme en bonne et due forme plutôt que d'avoir simplement une formation de base en éducation des adultes. Alors essentiellement, le cœur des changements sont ceux-ci, on passe de 36 à 24, on a maintenant les 24 crédits sont entièrement obligatoires, il n'y a plus de cours optionnels dans ce programme d'études, on modifie le titre et on fait une espèce de nettoyage des cours en créant des nouveaux cours, en supprimant quelques cours et en modifiant cinq autres cours.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Numéro 17.

Clarisse : J'aime faire l'avocat du diable et je me suis posé des questions en lisant ce document, notamment à la page 87 où on nous dit que l'an dernier, le CCNB a signé une entente de deux ans et se questionne sur le renouvellement de celle-ci à l'avenir. J'aurais aimé avoir des précisions sur les questions que se pose le CCNB sur le renouvellement qui n'est même pas dans un ou deux ans quoi. Est-ce que ce document permettra de répondre aux inquiétudes qui sont soulevées?

VRER : Oui, le document permettra de répondre aux inquiétudes, mais je ne sais pas si Jean-François Richard voudrait ajouter des éléments par rapport à cette question?

Richard : Je sais que mon collègue Jean-Jacques est là aussi et il peut en parler davantage étant donné qu'il a joué le rôle de coordonnateur pendant plusieurs années. Essentiellement, cette formation-là existait en différentes tranches si vous voulez. Il y avait une première formation qui était une formation de base en éducation des adultes, on l'appelait le FBER, mais ce n'était pas nécessairement un certificat universitaire. Par la suite, il y avait un prolongement si vous voulez de 9 crédits, je pense que le FBER existait à 27 crédits, 24, il existait à 24 puis il y avait une formation de 36 etc. Je pense que c'était tout simplement pour essayer un certain renouvellement pour attirer les gens de leur donner une formation universitaire puis ensuite essayer de les inciter à poursuivre parce comme je dis, c'est une formation à différentes tranches donc ils peuvent poursuivre même jusqu'au baccalauréat et compléter un baccalauréat en éducation aux adultes. Donc je pense qu'à la base, il y avait un certain besoin pour une certaine modification de cours pour mieux répondre à leurs besoins puis un meilleur arrimage aussi pour en arriver à un certificat qui était peut-être mieux aligné par rapport à la poursuite des études potentielles qui pourraient suivre.

VRER : On peut aussi ajouter le fait que le curriculum a été quand même mis à jour, rafraîchi et puis c'est intéressant, je pense, pour les enseignants des CCNB de pouvoir avoir un diplôme universitaire, c'est une reconnaissance officielle de cette formation.

Clarisse : Non, je ne questionne pas du tout cet aspect-là, je suis content d'entendre en fait que c'est une sorte de porte d'entrée pour inciter les étudiants à poursuivre au-delà du certificat si c'est l'objectif sous-jacent, j'applique complètement.

Richard : Puis juste pour rajouter bien sûr, toutes ces modifications-là il y a eu un comité de travail bien sûr à la fois composé de gens de la Faculté des sciences de l'éducation et du CCNB justement pour en arriver aux modifications que vous voyez aujourd'hui.

Clarisse : Merci pour les clarifications.

Président d'assemblée : Merci. Y a-t-il d'autres questions? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 31 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

9.3 Modification à la condition d'admission au programme de Baccalauréat en travail social

Président d'assemblée : Le point 9.3 maintenant.

VRER : Merci monsieur le président. Alors 9.3, Modification à la condition d'admission au programme de Baccalauréat en travail social. Je dois mentionner tout de suite que les items 9.3 et 9.4 sont inter reliés, mais on va quand même les traiter indépendamment un de l'autre. Alors la documentation par rapport à l'item 9.3 commence à la page 99. On a le texte de la proposition que je vais lire : que le Sénat académique accepte la modification à la condition d'admission au programme de baccalauréat en travail social, programme régulier, ainsi que la condition particulière au cours TSOC3109 stage de formation pratique 1, et TSOC3123 séminaire d'intégration.

Président d'assemblée : Merci. C'est appuyé par Mme Lisa Roy.

VRER : Alors essentiellement ce qui est proposé ici c'est de majorer la note, la moyenne cumulative minimale de 2 à 2,3. Le rationnel qui est derrière ça on le trouve à la page 102 principalement. Il faut se rappeler qu'assez récemment ce programme-là, le programme de travail social a été l'objet d'une évaluation et vous vous souviendrez qu'il y avait deux recommandations du Sénat qu'on voit ici en haut de la page 102 où on posait la question à l'école, que l'école de travail social étudie la performance des étudiantes et des étudiants ayant une note avoisinante 2,0. Il y avait aussi la recommandation numéro 4 qui disait de peut-être réfléchir à

avoir d'autres méthodes de sélection que purement les notes. Alors c'est un peu dans ce contexte-là que s'effectue la recommandation qu'on a ici. Il faut aussi mentionner le fait que de façon plutôt anecdotique quand même, les professeurs de l'École de travail social signalent que c'est particulièrement problématique les étudiants qui ont été admis avaient des notes avoisinant de 2,0. Il faut aussi mentionner, je crois, c'est important de le signaler que c'est un programme contingenté. Alors c'est limité à 50 inscriptions alors le fait de majorer de 2 à 2,3 la moyenne cumulative ne va pas de répercuter par une baisse d'étudiants, c'est un programme contingenté. Maintenant l'autre élément de la proposition c'est la modification aux conditions particulières de deux cours, un cours de stage de formation pratique 1 et un cours de séminaire d'intégration. On peut peut-être aller à la page 109 où vous avez le CPR-2 qui nous montre la distinction entre le programme actuel et le programme modifié. Alors au pied de la page 109, vous avez ici la nouvelle condition particulière puis essentiellement ce que dit ce texte ici c'est que si un étudiant ou une étudiante doit se retirer du stage ou échoue le stage, il doit forcément se retirer du séminaire d'intégration. Il faut comprendre que ce sont deux cours concomitants, ils vont ensemble l'un et l'autre. On peut aussi mentionner le fait que si un étudiant doit reprendre le stage, il doit aussi reprendre le séminaire d'intégration. Alors c'est l'idée de cette condition particulière qui est ajoutée au programme de travail social. Alors bref, la proposition porte sur deux choses : la majoration de la moyenne cumulative de 2 à 2,3 et l'ajout de cette condition particulière.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Numéro 20.

Coulibaly : Dans la recommandation quand on parle d'étudiants/étudiantes ayant une note avoisinant 2, c'est d'au moins 2 avoisinant parce quand on dit avoisinant ça peut être 2, mais ce n'est pas 2.

VRER : La recommandation?

Coulibaly : À la page 102.

VRER : Parce que la recommandation c'est que la note soit majorée à 2,3. Vous êtes à quelle page?

Coulibaly : 102.

VRER : Mais ça, c'était les recommandations...

Coulibaly : Des anciennes.

VRER : Qui ont suivi le processus d'évaluation du programme, il y avait une dizaine de recommandations dont celle-ci et ces recommandations-là ont influencé celles que vous voyez ce matin.

Coulibaly : Ok.

VRER : Concrètement aujourd'hui ce qui est question par le Sénat c'est de déterminer si oui ou non on accepte de majorer de 2 à 2,3 la moyenne cumulative et aussi la modification en ce qui concerne les cours de stage et séminaires, les conditions particulières. Ce sont ces deux choses-là qui sont traitées par la proposition.

Coulibaly : Ok, c'est beau.

Président d'assemblée : Est-ce que ça va, M. Coulibaly?

Coulibaly : Oui, ça va.

Président d'assemblée : Il n'y a pas d'autres questions donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 32 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Le point 9.4 maintenant.

9.4 Modification à la condition d'admission au programme des années préparatoires en travail social.

VRER : Merci monsieur le président. Le point 9.4, Modification à la condition d'admission au programme des années préparatoires en travail social. Alors la documentation se trouve à partir de la page 115. Je vais lire le texte de la proposition : que le Sénat académique accepte la modification proposée à la condition d'admission du programme des années préparatoires au baccalauréat en travail social afin qu'elle soit dorénavant la condition A.

Président d'assemblée : C'est proposé par M. Samson et appuyé par Mme Lisa Roy.

VRER : Alors il ne faut pas confondre les années préparatoires et le programme en tant que tel. Essentiellement, il s'agit de cinq années de formation, les deux premières années on les appelle des années préparatoires. Si vous voulez voir à quoi ressemblent les années préparatoires, vous pouvez aller à la page 123 où vous avez les 60 crédits des années préparatoires. Essentiellement ce que c'est, ce sont des cours en

sciences humaines et sociales auxquels s'ajoutent deux cours de travail social, donc vous les avez en haut de la page 123 le cours Introduction au travail social et le cours Fondement de l'intervention. Tout le reste ce sont deux années typiques de sciences humaines et sociales. Alors après ces deux années-là, les gens vont faire une demande d'admission au programme de travail social proprement dit pour les trois dernières années du programme. Alors essentiellement ici, le rationnel pour cette modification-là il faut savoir que maintenant c'est la condition B qu'est la condition d'admission aux années préparatoires, ce qui est demandé c'est de modifier ça à la condition A. Essentiellement ce qui change c'est l'exigence de mathématiques du secondaire. Alors le rationnel est basé sur le fait qu'on veut uniformiser les conditions d'admission pour les programmes dans le domaine des sciences sociales qui sont les programmes à condition A comme critère, sauf économie, et puis on travaille plutôt à raffiner puis ça revient aux recommandations de l'évaluation du programme qui a été fait récemment, raffiner le processus d'admission au niveau du programme proprement dit en considérant des notes, mais aussi une mini entrevue qui maintenant est introduite. Alors essentiellement, on considère qu'en modifiant de B à A ça ne va pas avoir aucun impact négatif sur le programme puisque rappelez-vous que la composante des trois dernières années est contingentée et puis qu'on y introduit une mini entrevue. Alors essentiellement c'est ça, on parle de B à A c'est-à-dire qu'on élimine l'exigence de mathématiques pour être amené aux années préparatoires en travail social tel que c'est le cas dans les autres programmes de sciences sociales, sauf économie.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 30 oui 1 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. Ensuite 9.5.

9.5 Modification à la condition d'admission du programme de Baccalauréat en traduction (régime coopératif)

VRER : Le point 9.5, Modification à la condition d'admission du programme du Baccalauréat en traduction (régime coopératif). Alors on va aller à la page 125 du document où se trouve le texte de la proposition. Que le Sénat académique accepte la modification proposée aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en traduction (régime coopératif).

Président d'assemblée : Donc c'est proposé et c'est appuyé par Mme Lisa Roy.

VRER : Alors je vous invite d'aller aux pages 130 à 132 où on voit le CPR-2 qui nous permet de voir la distinction entre le programme actuel et ce qui est proposé. Vous avez en haut de la page 130 les modifications proposées. Alors il est proposé que pour le régime coopératif, il y ait une majoration de la moyenne cumulative de 2,5 à 2,7 pour pouvoir aller en stage. Et on propose aussi qu'il y ait une note minimale de B- dans tous les cours ayant un sigle FRAN et un sigle traduction TRAD. Alors essentiellement ce sont les deux changements aux conditions, ça prend 2,7, on propose 2,7 pour les stages et puis on propose aussi que tous les cours FRAN et TRAD qu'ont suivi les étudiantes et étudiants on ait eu une note minimale de B-. Alors la situation actuelle c'est qu'avec 2,5 on peut aller de l'avant; ce qui est proposé c'est de majorer ça à 2,7 et d'introduire le fait qu'en plus de ça, tous les cours TRAD et FRAN aient obtenu une note minimale de B-. Le rationnel rapidement c'est que c'est une demande qui vient principalement du bureau de l'enseignement coopératif. Il constate des défis particuliers aux étudiants qui ne sont pas en mesure de rencontrer ces conditions.

Président d'assemblée : Numéro 17.

Clarisse : J'ai une question pour comprendre la différence entre la note minimale cumulative de 2,7 et le B- qui est attribué dans les cours de français et de traduction puisque j'ai regardé sur le règlement universitaire, il me semble que la moyenne de 2,7 ça correspond déjà à B-.

VRER : C'est une note minimale cumulative de 2,7 à la fin de la première année alors j'assume qu'il n'y a pas seulement des cours FRAN et TRAD en première année. N'est-ce pas M. LeBlanc?

Clarisse : Ok, merci.

Président d'assemblée : M. Mathieu LeBlanc.

M. LeBlanc : Justement le 2,7 c'est la moyenne cumulative donc de l'ensemble des cours, donc les moyennes on les calcule comme ça justement 2,7 et pour les cours FRAN et TRAD, c'est les notes minimales de B-, mais effectivement B- c'est 2,7 voilà. Donc il y a une harmonisation en quelque sorte.

Clarisse : Ok, merci.

Président d'assemblée : Numéro 14.

Chetouane : Concernant toujours la même question avec la note minimale de B- dans tous les cours de sigle FRAN et TRAD, ça veut dire qu'on instaure une note éliminatoire. Ça veut dire il suffit qu'il y a un cours de

FRAN ou TRAD où il y a moins de B- dans ce cours-là et puis l'étudiant ne peut plus continuer le cheminement. C'est ça?

VRER : Il doit reprendre le cours.

Chetouane : Il doit reprendre, ça veut dire c'est une note éliminatoire. Maintenant est-ce que les pratiques de l'université dans les autres cours, dans les autres disciplines, est-ce qu'on a des concepts de notes éliminatoires?

VRER : On a plusieurs programmes...

Chetouane : Parce qu'il y a des instituts ailleurs peut-être où ils ont ces concepts de notes éliminatoires. On sait déjà qu'on ne peut pas continuer l'année ou la session dès qu'on a une note en bas d'un certain seuil dans un cours donné ou dans un ensemble de cours données. Est-ce que ça c'est une pratique, c'est la première fois qu'on a une pratique pareille ou bien il y a d'autres départements, est-ce que c'est compatible avec les politiques?

VRER : Ce n'est pas une note éliminatoire parce que l'étudiant n'est pas exclu du programme s'il a une note inférieure à 2,7, il doit tout simplement reprendre le cours en question. Alors ça c'est fréquent dans plusieurs programmes d'études des exigences de cette nature, ce n'est pas éliminatoire.

Chetouane : Donc ce n'est pas une note éliminatoire.

VRER : Non, l'étudiant n'est pas exclu du programme s'il ne rencontre pas l'exigence de 2,7.

Chetouane : D'accord. Et combien de fois il peut reprendre le cours?

VRER : Selon les statuts et règlements, le registraire peut répondre.

Président d'assemblée : M. Pascal Robichaud.

Registraire : Il peut le reprendre deux fois sans permission, à partir de là le doyen ou la doyenne peut lui donner un nombre illimité de permissions par la suite.

Président d'assemblée : Est-ce que ça va, M. Chetouane?

Chetouane : Parce que s'il y avait un certain nombre limité de reprises, ça deviendrait implicitement éliminatoire, mais comme il n'y pas de cycle, de limite de cycle, de boucle, donc effectivement c'est un cycle infini. Merci.

Président d'assemblée : Numéro 15.

Dako : Merci monsieur le président. Ma question est pour le registraire. Je pense que les deux dont vous parlez c'est généralement pour le cours où l'étudiant n'obtient pas la note de 2.0. Dans ce cas ici ça serait 2.7, mais je ne pense pas, puisque ce n'est pas une note éliminatoire, je ne pense pas qu'il y a une guillotine sur l'étudiant par rapport à deux reprises. Alors c'est un peu cet éclaircissement que j'aimerais vous apporter parce que...

Registraire : La règle de reprise de cours ici n'est pas modifiée, c'est-à-dire que l'étudiant a toujours le droit au même nombre de reprises de cours dans les mêmes circonstances, un certain nombre de reprises sans permission de la part du décanat et d'autres reprises sur permission du décanat et le fait qu'il y ait une exigence ou une note particulière plus importante ne modifie pas le nombre de reprises auquel l'étudiant a droit. Je ne sais pas si c'est ça la question.

Président d'assemblée : Je ne sais pas M. Dako, vous ne semblez pas avoir la même interprétation.

Dako : Ce que je disais c'est que j'étais contre l'explication que le VRER donnait, ce n'est pas une note éliminatoire donc l'étudiant devra reprendre aussi longtemps qu'il peut jusqu'à ce qu'il obtienne sa note, aussi longtemps qu'il n'a pas une moyenne inférieure à 2.7 qui semble pour moi la note éliminatoire dans le programme. Alors c'est dans ce sens-là que je disais que les deux reprises, il me semble que l'étudiant n'a pas cette exigence-là alors que s'il avait une moyenne inférieure à 2.7 oui, c'est deux reprises et après 2.7 s'il est en dessous je crois qu'il sort du programme de ce que je connais le règlement universitaire.

Registraire : Ici on parle du règlement 8(11), le règlement qui définit quelle est la moyenne de promotion au sein du programme et le règlement général dit que c'est normalement 2,0 mais qu'en fonction des règlements particuliers des facultés ou des règlements adoptés par le Sénat, ça peut être un rendement supérieur et c'est déjà la pratique courante dans n'importe quel programme d'études que là où l'étudiant ne satisfait pas au rendement exigé au programme, il peut être exclu de son programme ou mis en probation à la décision de la

faculté et indépendamment du nombre de reprises de cours. Si la faculté à un moment donné est d'avis que l'étudiant n'est pas apte à pouvoir redresser son dossier et d'obtenir le rendement de promotion, l'étudiant est exclu de son programme et là, il doit soit se trouver un autre programme d'études à l'université ou ça peut être la fin de ses études dépendant des circonstances. Ce règlement-ci ne change pas ça, cette pratique-là est toujours là.

Président d'assemblée : Et c'est votre point de vue également M. Samson? Donc le point de vue est différent du vôtre, si un étudiant veut faire appel il le fera, j'imagine, mais vous avez entendu l'interprétation du vice-rectorat. Numéro 37.

Guihur : Je pense qu'il faudra aussi clarifier que c'est pour maintenir le régime coopératif étudiant ne sort pas de son programme de traduction. C'est pour maintenir la possibilité de faire des stages comme dans les autres facultés simplement.

Président d'assemblée : D'accord. Merci pour cette précision. M. Mathieu LeBlanc.

M. LeBlanc : Pour clarifier ici, il ne s'agit pas de la condition de maintien au programme, c'est la condition d'admission au programme, ce sont deux choses différentes. Ici on parle de la condition d'admission. Oui, voilà.

Président d'assemblée : Au programme coopératif. Merci. Il n'y a pas d'autres questions donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Nous sommes rendus au point 9.6

9.6 Modification au règlement 1.6.6 – Cours à double sigle

VRER : Merci monsieur le président. Alors Modification au règlement 1.6.6 – Cours à double sigle. Alors le texte de la proposition se trouve à la page 137 : que le Sénat académique accepte la modification au règlement 1.6.6 – cours à double sigle.

Président d'assemblée : C'est proposé, est-ce qu'il y a quelqu'un pour appuyer? Madame Guihur, merci.

VRER : Alors je vous invite à aller à la page 139 où vous voyez le texte actuel et le texte proposé. Alors comme vous le savez, il existe des cours à double sigle, c'est l'état de notre règlement numéro 6 actuel, cours désigné par deux sigles différents. On ne peut suivre qu'un seul de ces deux cours. Alors le CPR a été exposé à une situation où on demandait la création d'un cours à trois sigles, un sigle histoire, philosophie et littérature alors à cause de la façon dont est formulé le règlement actuel, on ne pouvait pas procéder puisque c'est des cours à double sigles. Alors on veut élargir finalement la portée du règlement pour l'intituler un cours à multiples sigles pour ne pas limiter le nombre à deux, trois ou peu importe ce que c'est. Alors le nouveau texte c'est cours désigné par plusieurs sigles différents, on ne peut suivre qu'un seul de ces cours. Bien évidemment, un étudiant ou une étudiante qui s'inscrirait à l'autre sigle, ça serait considéré comme une reprise de cours et non l'accumulation de crédits.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions? On va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 33 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

9.7 Abolition de la Maîtrise en français

Président d'assemblée : Le point 9.7.

VRER : Merci monsieur le président. Abolition de la Maîtrise en français, on a le texte de la proposition à la page 140 : que le Sénat académique accepte l'abolition du programme de maîtrise en français.

Président d'assemblée : C'est appuyé par Mme Lisa Roy.

VRER : Tout simplement mentionner le fait qu'il y a eu un total de trois inscriptions au cours des onze dernières années alors je ne sais pas si c'est nécessaire d'en dire plus. Je peux rassurer les gens sur le fait que les cours de littérature et de linguistique qui constituent ce programme ne sont pas du tout affectés puisqu'il existe d'autres programmes de 2^e cycle qui font appel aux mêmes cours comme études littéraires ou littérature canadienne comparée ou science du langage. Alors c'est tout simplement le programme en tant que tel qui est supprimé à cause du manque d'intérêt.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je vais passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 30 oui 2 non donc c'est adopté à la majorité. Merci.

9.8 Modification au règlement 8.8 – Révision de la note finale

Président d'assemblée : Le point 9.8 maintenant.

VRER : Merci monsieur le président. Le point 9.8 Modification au règlement 8.8 – Révision de la note finale. Alors je vous invite à aller à la page 146 du document où on a le texte de la proposition : que le Sénat académique accepte les modifications au règlement 8.8, révision de la note lettre finale.

Président d'assemblée : Proposé par M. Samson, appuyé par M. Coulibaly. Merci.

VRER : Alors vous vous souviendrez qu'à la dernière réunion du Sénat, le CPR avait avancé une proposition à l'effet qu'on ajoute l'expression circonstanciée lorsqu'on procède à une révision de la note finale. Peut-être que je devrais reculer un peu et rappeler aux gens que le règlement 8.8 dit que lorsqu'un étudiant veut faire une révision de note finale, il va d'abord voir le professeur ou la professeure, s'il n'est pas satisfait de la décision, il va voir un comité départemental. S'il n'est toujours pas satisfait de la décision, on se rend au décanat. Alors ce qu'on avait convenu à la dernière réunion du Sénat c'est qu'en ce qui concerne le décanat, on exige une décision circonstanciée et les membres du Sénat avaient proposé qu'on pourrait élargir ce concept-là aussi au comité départemental. Alors c'est ce qui est fait ici, si vous allez à la page 48 vous avez le règlement actuel versus le règlement proposé et vous voyez au bas de la page 148 dans la colonne de droite qu'on ajoute en ce qui concerne le département, c'est un rapport circonstancié de sa recommandation. Alors bref, le mot circonstancié on le trouve maintenant au niveau du comité départemental et aussi au niveau de la décision du doyen ou de la doyenne telle qu'était la volonté du Sénat lors de la dernière rencontre.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Numéro 15.

Dako : C'est juste pour une précision, mais je pense que je comprends, mais juste une précision. Vous avez dit que ce n'était pas la note finale, mais c'est la lettre finale.

VRER : Oui.

Dako : Juste pour comprendre cette nuance-là, la lettre qui est adressée, c'est ça?

VRER : La lettre qu'un étudiant obtient à un cours. La lettre que l'étudiant obtient à un cours.

Dako : Est-ce que ce n'est pas toujours la note même si c'est A-B?

VRER : La lettre qui est inscrite, qui est transmise au bureau du registraire, la révision de la lettre finale c'est la note obtenue par l'étudiant à un cours. Si un étudiant n'est pas satisfait de cette lettre, de cette « note », il y a un processus qui est le processus du règlement 8.8.

Président d'assemblée : Alors la question c'est est-ce qu'il y a une nuance entre une note et une lettre, c'est ce que vous voulez savoir?

Dako : Oui, c'est ça que je veux savoir.

VRER : La note est exprimée sous la forme d'une lettre.

Dako : D'une lettre.

Président d'assemblée : Ça va? Merci. Donc y a-t-il d'autres questions? On passe au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote, c'est 29 oui 2 non donc c'est adopté à la majorité. Merci.

9.9 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Finalement, ce sont les résolutions transmises pour information.

VRER : Effectivement vous avez à la page 151 jusqu'à 153 un certain nombre de résolutions qui vous sont transmises à titre d'information. C'est essentiellement la création d'une foule de cours, des modifications de cours, l'abolition de cours et on continue bien évidemment notre travail sur la reconfiguration des programmes alors je vais m'en tenir à ça.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions à ce sujet? Numéro 14.

Chetouane : Merci monsieur le président. Donc ça, c'est les résolutions de différents cours qui ont été créés pour supporter les points je dirais précédents, par exemple la reconfiguration des programmes en informatique, etc.

VRER : Pas seulement ces points-là.

Chetouane : Pas seulement ça, mais entre autres. Je ne veux pas, moi j'ai voté pour la reconfiguration des programmes en informatique, mais comme monsieur le président est ici, il est passé un peu vite entre les transitions, j'avais voulu poser une question au comité du CPR. Si vous me permettez de la poser, ce n'est

pas pour remettre en cause le vote que nous avons déjà effectué, mais juste une question d'information pour le programme en informatique, si vous me le permettez. Merci. Donc j'ai juste remarqué par exemple à la page 55 qui un peu somme tout ici, dans le tableau il y a des cours qui ont été créés, j'imagine, d'ailleurs qui sont concernés par les résolutions transmises, etc. La question au comité qui s'est penché sur cette reconfiguration par exemple les appellations de cours m'interpellent un petit peu. Par exemple application client-serveur INFO4002, INFO4021, architecture de réseau et puis INFO4022 réseaux locaux, c'est toujours les réseaux locaux. Une appellation qui s'appelle par exemple modélisation objet avec UML, la modélisation objet peut se faire avec d'autres outils que UML, il y a IDF-3, il y a IDF-0, il y a SIMOSA etc. etc., je ne sais pas pourquoi on doit clouer un outil qui peut être désuet après deux-trois ans, obsolete, puis après on va voir un cours qui s'appelle programmation avec UML. Pourquoi pas programmation-objet puis c'est tout. On laissera la technologie dissociée, avancée indépendamment du concept du titre du cours. Et puis il y a aussi par exemple les réseaux de neurones, j'ai vu ici introduction au réseau neurone, pas de neurones, un réseau neurone 4017, mais aussi un cours qui s'appelle intelligence artificielle quelque part, voilà 4015. D'habitude on prenait les réseaux de neurones ou bien la logique floue ou bien l'etc. etc., ce sont des cours qui sont toujours encapsulés soit un grand terme qui s'appelle intelligence artificielle. Je ne vois pas pourquoi ces redondances de noms, etc. je pose la question quoique je suis pour la reconfiguration des programmes. Je ne mets pas en cause le vote précédent, je suis juste en train d'ouvrir des remarques peut-être.

VRER : Essentiellement, vous référez à la compétence du département d'informatique parce qu'essentiellement comme modélisation objet avec UML, j'assume qu'ils ont décidé que c'était pertinent ce type de modélisation dans le cadre de leur formation. Il y a aussi des paramètres en ce qui concerne la longueur des titres, c'est vrai qu'effectivement les titres sont un peu bizarres parfois à cause qu'il y a des restrictions avec banner sur les longueurs, un nombre de caractères maximum qu'on peut utiliser dans un titre de cours, mais la composition des contenus de cours, vraiment ça émane du département dans ce cas-ci.

Chetouane : Justement c'est pour ça que j'ai dit s'il y a des gens ici autour de la table qui sont de ce département...

VRER : Peut-être que le doyen de la Faculté des sciences peut nous éclairer sur la question.

Chetouane : ...pourquoi UML particulièrement? Il y a IDF-0, il y a IDF-1, il y a IDF-2, etc., programmation-objet aurait suffi.

Président d'assemblée : Avant de donner la parole à M. LeBlanc, je voudrais juste pour clarification, est-ce que ça relève du Comité des programmes l'intitulé d'un cours?

VRER : Oui, oui. Ce n'est pas ici.

Président d'assemblée : D'accord. M. LeBlanc.

F. LeBlanc : J'ai peut-être une certaine réponse, peut-être pas détaillée pour chacun de vos points, mais souvent les cours d'informatique on a un cours de fortran, on a un cours de C, on pourrait se poser la même question, est-ce que le fortran va être désuet dans cinq années, est-ce que le programme C, on pourrait tout simplement appeler ça programmation puis là on a programmation UNIX, un système UNIX le système d'exploitation, on pourrait aussi dire bien il va peut-être être désuet dans X années. Je pense que pourquoi on a choisi UML, je le sais pas, je ne suis pas informaticien, mais j'assume que si que le langage UML devient désuet on va modifier le cours et ça va devenir programmation modélisation objet avec XYZ. Donc on pourrait dire ça pour beaucoup de cours en informatique parce qu'on a des cours de fortran, on a des cours de C++, on a des cours de, à l'époque on avait des cours de COBOL, maintenant ça n'existe plus. Donc on suit l'historique et on suit l'évolution de la discipline. Donc moi j'assume que les gens en informatique ont choisi UML pour une raison quelconque, je ne la connais pas, mais si UML devient désuet comme vous le mentionnez, j'assume qu'ils vont modifier leurs cours comme la même chose pour programmation UNIX, si jamais qu'UNIX devient un dinosaure, on va certainement se tourner vers un autre système d'exploitation. Ça serait un peu un élément de réponse, mais c'est sûr que l'informatique c'est une discipline qui évolue rapidement donc il faut souvent modifier les cours, mais je ne peux pas vous répondre pourquoi qu'on a choisi UML en particulier. UNIX je pourrais peut-être mieux vous répondre, c'est sûr c'est un système d'exploitation qui est utilisé partout, qu'est à la base de beaucoup d'ordinateurs, surtout des ordinateurs plus complexes donc c'est naturel qu'on spécifie soit le langage ou le système d'exploitation dans certains cours tandis que d'autres cours, ça peut être plus théorique.

Président d'assemblée : Ça va monsieur, on va le noter au procès-verbal vos préoccupations parce que ça ne relève pas du Sénat finalement.

Chetouane : Oui oui oui, non je ne veux pas monopoliser la discussion, mais on pourra avoir des discussions en dehors de ce sujet quoique je ne suis pas vraiment convaincu parce qu'UNIX c'est un système d'exploitation, ce n'est pas un langage de programmation. UML ce n'est pas un support de programmation comme le fortran et tout, c'est unified modeling language, c'est un concept pour détailler un peu les différents besoins, activités, etc. Enfin, on en reparlera. Merci.

Président d'assemblée : Merci bien. Numéro 28.

Ungureau : Monsieur le président, j'ai une précision très courte à faire au sujet de programme en informatique. J'ai remarqué que le cours, puis je le savais avant que le cours de base d'anglais c'est le 1022, je veux juste dire au Sénat que le 1022 c'est un cours vraiment de base en anglais puis en informatique c'est vraiment l'anglais est très important et j'aimerais que les gens qui travaillent dans le programme sachent ça, c'est tout.

Président d'assemblée : D'accord merci, votre commentaire sera noté. Je n'ai pas d'autres demandes d'information, il n'y a pas de proposition ici, c'est simplement pour information. Ceci épuise le point 9. Je vous rappelle qu'on a une pause vers 10 h 15, entre 10 h 15 et 10 h 30 à peu près.

10. Restriction facultaire – Formation linguistique

Président d'assemblée : Le point 10 c'est Restriction facultaire – Formation linguistique. M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Donc oui point 10, Restriction facultaire – Formation linguistique. Alors vous avez reçu copie d'une lettre adressée à M. Raymond Thérberge par M. Jean-François Richard. Essentiellement, je vais vous lire le texte de la proposition, nous pourrions en discuter. Remarquez la recommandation 3 qui se trouve sur la première des trois pages de la lettre. Alors le texte de la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique annule la partie suivante de la résolution 14 SAC 07-11-02 donc la résolution du 2 novembre 2007 et c'est celle que vous avez devant les yeux, la recommandation 3 : que les cours de la formation linguistique obligatoire soient désormais offerts à des groupes d'étudiantes et d'étudiants du même programme ou de programmes d'études similaires ou connexes dans le cas des programmes à fréquentation réduite, de manière à situer le travail sur la langue dans un contexte signifiant pour les étudiantes et les étudiants. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a un appuieur? C'est appuyé par Mme Lisa Roy. Peut-être une explication sur le genre de proposition, ici c'est une proposition pour annuler une décision antérieure, ce n'est pas une proposition de reconsidération parce qu'une proposition de reconsidération ça vise une proposition qui est adoptée à la même réunion. Alors ici évidemment, ça été adopté à une réunion bien antérieure, mais c'est une décision d'annulation et selon le Code Morin, il n'y a pas de, je n'ai rien vu dans le Code Morin en tout cas qui demandait une majorité particulière donc une simple majorité devrait suffire pour faire adopter la proposition. Allez-y.

VRER : Merci. Alors essentiellement ce qu'on vous demande ce matin c'est l'annulation de la recommandation 3 qui avait été adoptée le 2 novembre 2007. Vous avez le rationnel à la page 2 de la lettre. Je ne vais pas passer à travers, j'assume que vous avez lu tous les points, mais peut-être insister sur quelques points qui sont soulevés ici, peut-être la deuxième puce d'abord où on mentionne le fait que beaucoup d'étudiants doivent suivre le cours FRAN1006 avant de pouvoir suivre les cours FRAN1500 et 1600 alors ça fait en sorte que plusieurs étudiantes et étudiants vont faire les cours FRAN1500 et 1600 en deuxième année, voire même dans certains cas en troisième année de leur formation. Alors ça fait en sorte qu'on n'a pas une cohorte homogène et la puce suivante, on mentionne aussi le fait qu'il y a souvent des conflits d'horaire où les étudiants qui ont un parcours légèrement différent de ce qui est spécifié aux feuilles de route. Bref, il y a toutes sortes de scénarios qui font en sorte qu'on peut se retrouver dans des situations où le moment où est offert le cours pour un groupe ne convient pas à un ou une étudiante en particulier. La cinquième puce me paraît aussi très importante parce que comme vous le savez dans le contexte de la reconfiguration, il existe dorénavant des cours d'initiation au travail intellectuel et ces cours-là ont des saveurs particulières selon les facultés et ça permet effectivement aux étudiantes, aux étudiants d'être sensibilisés aux particularités des domaines d'études, ce qui n'existait pas en 2007 au moment de la proposition initiale. Alors bref, tout ça pour dire que dans les faits, il est très très difficile d'appliquer la résolution numéro 3 telle qu'elle est formulée alors c'est pour ça qu'on vous dit qu'on voudrait arrimer la réalité au règlement en modifiant le règlement.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Numéro 13.

Semedo Cabral : Merci monsieur le président. Une petite question sur la dernière puce. Plusieurs étudiantes et étudiants ne sont pas contre l'idée de présenter et d'analyser des textes ____, etc., etc. Je suis bien curieux, à quel moment vous avez questionné ces étudiantes et étudiants pour savoir s'ils étaient d'accords ou pas avec cette idée-là? Où sont vos données, où sont vos statistiques ou où sont vos questionnaires ou où sont vos preuves?

VRER : Cette puce vient de la RVD alors peut-être que je pourrais demander à M. Jean-François Richard de nous éclairer sur la question.

Président d'assemblée : Jean-François Richard.

Richard : Ça vient tout simplement des profs de français eux-mêmes avec la directrice de leur programme, Mme Lise Rodrigue, qui est venue exposer toute cette réalité parce que je peux vous dire que cette réalité ici, elle est gérée depuis quelques années tel qu'on la propose parce que lorsque le secteur langue voyait des difficultés à respecter la politique, il y avait quand même des discussions avec les facultés, etc., pour essayer de trouver des moyens pour essayer de respecter la politique, mais sinon, fallait quand même procéder à autres moyens bien sûr pour remplir les cours de français également. Donc ce feedback-là finalement vient des profs de français eux-mêmes à partir des opinions ou des propos de leurs étudiants/étudiantes.

Président d'assemblée : Est-ce que ça va monsieur?

Semedo Cabral : Ça me va, merci.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres questions? Numéro 15.

Dako : Alors si nous annulons la recommandation 3, ça veut dire qu'on revient au statu quo?

VRER : Ça veut dire que cette exigence-là n'est plus une exigence, ça veut tout simplement dire que les groupes ne seront pas nécessairement constitués d'étudiants et d'étudiantes dans les mêmes disciplines. Comme c'est le fait en réalité.

Président d'assemblée : Numéro 17.

Clarisse : Je comprends les contraintes techniques pour accommoder tous ces étudiants et les professeurs de français, les ressources ne sont pas illimitées, mais en même temps, je reste persuadé au fond de ma tête que ça serait souhaitable que les étudiants provenant de différentes facultés soient regroupés par thématique. Oui, je comprends l'idée derrière des études pluridisciplinaires, mais je pense que si des étudiants qui sont en traduction sont ensemble là-dessus, ils seront plus passionnés dans leurs cours qu'ici. Donc je comprends l'idée de ne pas demander une exigence pour les contraintes, mais je pense que ça serait souhaitable et j'imagine que le secteur langue essaie d'œuvrer dans ce sens-là pour regrouper les étudiants provenant de différentes disciplines ou disciplines connexes.

Président d'assemblée : Ça va. Numéro 7.

Cyr : C'est un peu pour rejoindre les propos du sénateur Clarisse. Je pense surtout par exemple aux étudiants en éducation qui doivent faire des _____. De notre avis, les regrouper ensemble pour voir par exemple certaines de ces notions-là serait souhaitable et encourageable tout simplement, c'est une préoccupation.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 40.

Richard : C'est pu qu'il n'y a plus d'effort pour faire ça, ça existe encore dans le sens que s'il y a un groupe d'annoncé, il pourrait quand même se retrouver une masse critique d'étudiants dans un programme particulier étant donné que c'était ciblé pour eux. Donc sur un groupe de 36, il pourrait y en avoir une quinzaine de la Faculté des sciences de l'éducation par exemple, sauf que si on ne peut pas remplir le cours à 36, à un moment donné il est ouvert à la population pour que d'autres personnes puissent remplir le cours donc il y a eu quand même des efforts encore pour cibler les cours sauf qu'à un moment donné, tu peux avoir une masse critique d'un programme sauf que le programme ou le cours n'est pas rempli donc ça fait en sorte qu'il y a une partie du groupe qui peut être homogène qui provient d'une faculté spécifique, mais le reste du groupe ça se peut qu'il fasse en sorte que l'ensemble du groupe devient hétérogène.

Président d'assemblée : Numéro 14.

Chetouane : Merci monsieur le président. Voilà pour relaxer cette recommandation 3 de 2007 qui voulait plus cibler des groupes homogènes ou bien connexes, puis là on veut, c'est-à-dire pratiquement dire voilà, on va relaxer cette contrainte et puis traiter avec des groupes qui peuvent être hétérogènes comme vous venez de le dire, mixte. Moi je vois la chose, il y a trois composantes essentielles pour un scénario de cours : il y a l'étudiant et puis sa provenance, sa discipline, etc., il y a le professeur et puis il y a le cours lui-même, l'objet de l'enseignement. Maintenant, on a des groupes hétérogènes mixtes et puis il faut que d'un côté, faut qu'il y ait un arrimage avec une volonté que, je ne sais pas s'il faut ajoute quelque chose ici, qu'il y ait une volonté que le prof aussi on ne va pas dire que le prof, on va changer de prof, d'un domaine à un autre d'une année à une autre, faire une sorte de circulation par exemple, une fois c'est un prof plus ciblé vers la biologie, etc., et qui va enseigner le français peut-être demain. Voilà, ça serait un scénario imaginé, mais ça serait difficile à mettre en œuvre. C'est pour ça que moi je pense pour essayer de répondre à toutes les fréquences, et d'ailleurs c'est mentionné par la dernière puce qui dit que plusieurs étudiants et étudiantes ne sont pas contre l'idée de présenter et d'analyser, etc., je pense qu'il faut formaliser ça comme une condition *sine qua non* pour effacer cette recommandation de 2007, il faut ajouter une condition attendu que dans le syllabus du prof, il faut qu'il y ait une représentation, un engagement qu'il y a une représentation de différentes analyses de texte qui répond à la statistique de sa place. Ça ne sera pas difficile à mettre en place au lieu d'imaginer un roulement de profs qui viennent de différent...

Richard : Je pense que cette situation-là existe actuellement parce qu'étant donné que si je suis un prof d'un tel cours de français puis j'arrive puis je vois la composition de mon groupe, il y en a une quinzaine en éducation, il y en a peut-être sept ou huit en science infirmière peu importe, il faut faire un peu l'analyse de la population qu'on a pour choisir les textes qui pourraient être d'intérêt de façon générale à l'auditoire pour bien sûr remplir et atteindre les objectifs poursuivis par le cours. C'est pour ça qu'on l'a mis finalement en bout de ligne parce que si vous vous en rappelez, la recommandation en 2007, une des raisons pour avoir des groupes homogènes, c'était l'idée que les étudiants puissent travailler sur des textes d'intérêt par rapport à leur discipline. Mais là comme M. Samson l'a mentionné, étant donné qu'on a l'OFG-1 les cours d'introduction au travail intellectuel dans chacune de nos facultés, il y a un peu de ce travail-là qui se fait dans un cours de première année qui fait en sorte que parfois les étudiants qui sont dans une discipline particulière, ça ne les dérange pas de sortir un peu de leur discipline pour voir autre chose, pour étudier autre chose et dans ce cas ici, les objets d'étude sont toujours en fonction de l'apprentissage bien sûr de la langue ou le perfectionnement de la langue orale et écrite.

Chetouane : Mais ça les dérangerait, si vous permettez la rhétorique, ça les dérangerait quand même qu'ils passeront tout le temps du cours à analyser des textes qui ne sont pas pertinents à leur discipline. C'est pour ça que je dis qu'il faut peut-être une condition *sine qua non*, vous avez cité la dernière puce comme une raison qui est d'ailleurs valide, mais qui n'engage en rien l'instructeur ou le professeur à regarder à faire une analyse statistique de sa classe en fonction des disciplines pour essayer de servir, il peut venir et donner un cours de français et puis celui qui s'y trouve là-dedans tant mieux pour lui et celui qui se trouve détaché de ça, il doit juste endurer un cours qu'il va se sentir un peu mal valorisé. Et puis ça, ça va nuire à la contrainte de langue qui est une des contraintes je dirais essentielles d'une université francophone je dirais. Il ne faut pas, d'ailleurs on vient même d'abolir maîtrise en français, ça fait mal au cœur.

Président d'assemblée : Alors j'ai d'autres demandes d'intervention, je vais passer au prochain qui est le numéro 29.

L. Roy : Pour réagir aux propos du sénateur Chetouane, votre dernier commentaire concernant la maîtrise en français, on n'avait à peu près pas d'inscription depuis dix ans et puis par contre, nous avons la maîtrise en étude des sciences du langage, celle en littérature, doctorat en science du langage, doctorat en littérature alors je ne suis pas du tout inquiète. Les cours de français, les cours FRAN sont des cours pour développer les compétences langagières en français de la totalité de notre corps étudiant qui ont des défis assez importants, on se le dit souvent, alors je pense que la priorité ici doit réellement passer par ces compétences-là et nous avons été dans l'obligation d'augmenter les contingentements de ces cours-là au cours des dernières années en raison du manque de ressources financières. Alors il ne faut quand même pas s'attendre à ce que nos professeurs de français qui ne sont aucunement formés dans aucune autre des disciplines, c'est tout à fait normal comme vous êtes formés pour enseigner l'ingénierie, ces professeurs-là sont formés pour enseigner le français alors la décision qui avait été prise par le Sénat c'était de si possible, offrir des opportunités aux étudiants d'analyser, d'étudier des textes qui étaient pertinents, mais dans la réalité, ça n'a jamais été possible, c'est complètement utopique et ça n'a pas été possible. Alors je pense qu'il faut respecter le fait que les professeurs de français en ont déjà plein leur assiette en d'autres mots à faire en sorte que les étudiants puissent atteindre les objectifs d'apprentissage primaires. Alors je pense que c'est important de prendre ceci en considération et en ce qui concerne le point de vue des étudiants, c'est aussi les étudiants qui nous ont demandé de ne pas toujours avoir à faire partie d'un groupe homogène parce que pour eux, il y avait des contraintes importantes en termes d'horaire et puis c'est aussi pour les étudiants qu'on prend cette décision-là. Alors qu'on a souvent les commentaires, c'est vrai ce que le vice-recteur à l'enseignement adjoint a dit tantôt, les étudiants ne sont pas du tout réfractaires au fait d'être dans le cadre d'un cours de formation générale qui est le cours de français d'étudier des textes qui portent sur d'autres matières. En fait, les termes de la reconfiguration qui ont été votés en 2007 visaient justement à ce que la totalité des étudiants qui obtenaient un diplôme à l'Université de Moncton aient 30 crédits de formation générale. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 17.

Clarisse : Je suis tout à fait d'accord que c'est un cours de base donc les formations, les compétences langagières devraient être communes à tout le monde quoi. Je voyais aussi ça plutôt dans l'idée de grouper les étudiants pour avoir un sentiment d'appartenance à un groupe pour qu'ils se retrouvent et qu'ils ne soient pas dispatchés, perdu dans la masse d'étudiants à l'Université de Moncton. Ceci étant dit, mon problème c'est je suis un petit peu mal à l'aise à l'idée d'annuler une décision qui était faite par le Sénat, qui a été adoptée par le Sénat et je me demandais si plutôt que l'annuler, ça ne serait pas possible de l'amender et de l'amender de la façon suivante pour laisser un petit peu de latitude justement au secteur langue pour aller dans le sens de gérer la réalité de ne pas essayer d'aller ici, et moi je proposerais qu'on dise que les cours de la formation linguistique obligatoire soient désormais offerts prioritairement à des groupes d'étudiants et le reste de la proposition. Avec le terme « prioritairement », mais on sait qu'on essaie de faire l'effort de les grouper, mais dans la réalité parce que si on n'y arrive pas, ça nous laisse un petit peu plus de latitude.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 33.

Navarro Pardiñas : Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Excusez-moi, je n'ai pas compris. Vous vouliez faire un amendement? Excusez-moi.

Clarisse : La recommandation 3, j'avais dit qu'on changerait le terme par, je vais vous la lire en entier, que les cours de la formation linguistique obligatoire soient désormais offerts prioritairement, c'est le terme que j'ai ajouté, à des groupes d'étudiantes et d'étudiants du même programme de domaines d'études similaires ou connexes dans le cas des programmes de fréquentation réduite de manière à situer le travail sur la langue dans un contexte signifiant pour les étudiantes et les étudiants.

Président de l'assemblée : Ce n'est pas si simple que ça parce que la proposition n'est pas celle-là, la proposition c'est d'annuler une proposition, vous comprenez? Donc la proposition d'annuler n'est pas modifiable évidemment parce qu'il y a juste annuler ou on n'annule pas. Attendez que je pense comment on procède. Je suppose que si la proposition d'annulation est adoptée, il ne serait probablement pas contradictoire qu'on adopte une nouvelle proposition pour la remplacer qui serait celle que vous proposez. Moi c'est ce que je propose comme procédure que l'on annule la proposition dans un premier temps si c'est votre souhait et si ce n'est pas votre souhait, à ce moment-là vous pourrez faire une nouvelle proposition. Je ne sais pas s'il y a des gens qui réagissent mal à ce que je viens de dire, est-ce que ça vous semble logique comme manière de procéder parce que je suis un peu dans l'ombre parce que c'est une procédure un peu anormale. M. Dako c'est au sujet de la question que je pose, c'est à ce sujet-là?

Dako : Oui, je pense qu'ici même au Sénat nous avons discuté d'une proposition ou bien d'une procédure de mea culpa lorsqu'une mauvaise décision a été prise si on est capable d'intervenir là-dessus. Est-ce qu'on ne peut pas utiliser cette forme-là?

Président de l'assemblée : Vous voulez peut-être parler de la motion de reconsidération, mais elle ne s'applique pas ici parce que la motion de reconsidération c'est lorsqu'on a pris une décision, supposons après la première heure et que plus tard dans la réunion on s'aperçoit à la lumière de nouveaux faits, etc., que la décision est mauvaise finalement. Donc c'est dans ce sens-là que je parlais d'une motion de repentir, on peut revenir sur un sujet qu'on a déjà traité, ça c'est une reconsidération, mais ça ne s'applique pas ici. Ici c'est simplement une proposition d'annulation et j'essaie de penser logiquement, une fois que la proposition est adoptée, là on n'a rien, on n'a pas de proposition sur le sujet et il me semble que logiquement on pourrait adopter une nouvelle proposition qui serait différente de celle qu'on vient d'annuler. La seule hésitation que j'ai c'est que cette nouvelle proposition n'aurait pas été présentée, il n'y aurait pas eu de préavis donc les gens n'auraient pas eu la chance de consulter leurs commettants, mais ça c'est toujours une question délicate parce que durant une assemblée, il y a toujours des éléments nouveaux qui surgissent. Alors si c'était une nouvelle proposition entière, je ne la considérerais pas recevable, mais de ce que j'ai compris de M. Clarisse, c'est une proposition qui serait très semblable à celle qui était là sauf avec un changement d'un mot. C'est ce que je vous propose comme procédure donc si vous avez bien compris, si vous voulez que M. Clarisse puisse faire sa proposition, il faut d'abord que vous annuliez celle-ci. Si vous n'annulez pas la proposition actuelle, là à ce moment-là la proposition actuelle reste, il n'y a pas de proposition sur la table et il faudrait donner un préavis, oh mon Dieu.

Navarro Pardiñas : Monsieur le président, est-ce qu'il y a quelqu'un qui a proposé?

Président d'assemblée : La proposition actuellement c'est la proposition d'annuler.

Navarro Pardiñas : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui l'a proposé?

Président d'assemblée : Oui, elle a été proposée et appuyée. On a une proposition pour annuler la proposition. Cette proposition-là n'est pas modifiable évidemment parce que c'est juste une proposition d'annuler et la difficulté que j'ai c'est si j'essaie de penser le scénario, si cette proposition est acceptée, si elle n'est pas acceptée qu'est-ce qui arrive. Je crois qu'il faudra peut-être remettre le vote après la pause et me permettre de réfléchir aux conséquences parce que je ne veux pas avoir à prendre une décision sur le tas. Madame Guihur.

Guihur : M. Snow, est-ce qu'il est possible de retirer une proposition? Je demandais au président s'il est possible de retirer la proposition. Il n'y a pas cette procédure-là?

Président d'assemblée : Oui, l'assemblée elle-même peut retirer une proposition. Il faut demander le consentement de la salle pour la retirer, mais pourquoi?

Guihur : Au sens que là vous n'auriez plus qu'une nouvelle proposition qui est celle en formule amendée avec le mot prioritaire. Si M. Richard retire sa proposition, à ce moment-là on ne débat que de la nouvelle proposition.

Président d'assemblée : Si on retire la proposition d'annulation, il n'y a pas de proposition sur la table du tout donc ça ne peut pas être un amendement. De toute manière, ce que veut faire M. Clarisse ne peut pas être un amendement parce qu'un amendement, il faut que ça soit un amendement à une proposition qui est sur la

table, il n'y a pas de proposition sur la table. La seule proposition qui est sur la table actuellement c'est une proposition d'annulation et elle n'est pas modifiable. Alors moi ce que je vous recommanderais parce que je n'aime pas prendre une décision que je regretterai plus tard donc si on pouvait suspendre le point 10, s'occuper du point 11 et y revenir après la pause, ça me permettrait de réfléchir. Si vous avez entre temps des choses à me suggérer, vous pouvez me le faire en personne.

Navarro Pardiñas : Monsieur le président, j'aurais une intervention avant qu'on change de sujet. Je voulais juste dire que je suis mal à l'aise avec cette proposition. Pour une raison c'est que je ne vois nulle part une proposition de l'UARD donc ce n'est pas une recommandation qui vient de l'UARD de langue. Si on regarde bien le document, c'est une recommandation qui vient de la RVD, c'est-à-dire des réunions de vice-doyens, je pense. Moi j'aurais aimé pour prendre une décision éclairée, avoir une recommandation écrite de la part de l'UARD. Je veux savoir exactement qu'est-ce que les professeurs des trois campus pensent et que ça soit circonstancié. Je comprends bien qu'il y ait eu une présentation de la part de la responsable des programmes, mais moi je ne vois nulle part une recommandation de l'UARD. Donc voilà mon malaise. On parle beaucoup ici dans ce document de problème de gestion, gestion compliquée, mais moi je ne vois pas le point de vue vraiment des personnes qui ont assumé ces cours et je ne vois nulle part non plus même si on a parlé des étudiants, moi j'aimerais vraiment avoir le point de vue clair et net de l'UARD. D'autre part, pourquoi je dis ça aussi, on parle des cours de langue; tous les cours de langue ne sont pas les mêmes. Il y a les cours FRAN1003, 1006 qui sont des cours de grammaire pure et dure et là ça ne dérange pas du tout que ce soit des étudiants qui sont en mathématiques ou en littérature, c'est la grammaire de base. Par contre, les cours FRAN1600 ou FRAN1500, ah, ça c'est autre chose. Là c'est très intéressant d'avoir des groupes qui sont homogènes parce que là c'est vraiment l'écriture donc c'est la communication écrite qui peut être adaptée vraiment au domaine d'étude; les sciences ce n'est vraiment pas la même chose faire un rapport que faire un rapport en sciences humaines. Donc moi j'aimerais vraiment avoir le point de vue de l'UARD qui nous éclaire et peut-être qu'il y aurait cette distinction qui pourrait déjà être faite dans l'intérêt des étudiants. On ne parle pas de gestion ici, je comprends que la gestion est difficile, mais c'est d'abord l'intérêt des étudiants et les besoins pédagogiques des cours. Je ne pense pas que le fait de prendre la décision aujourd'hui ou au Sénat du mois de mars ça va changer quelque chose, la pratique est là, on va gérer les cours comme on l'a fait jusqu'à maintenant et au mois de mars on pourra prendre la décision éclairée qui pourra s'appliquer pour les cours qui vont suivre après en septembre...

Président d'assemblée : Suite à cette intervention-là, c'est mon obligation de devoir vous informer des procédures. C'est une proposition qui est faite, la proposition étant d'annuler une proposition antérieure, mais cette proposition peut être déposée comme n'importe quelle autre proposition.

Navarro Pardiñas : C'est ça que je proposerais.

Président d'assemblée : Ou elle peut être renvoyée à un autre organisme, elle peut être renvoyée à un comité par exemple ou un organisme quelconque. Donc je vous ça pour information seulement, ce n'est pas un conseil que je vous donne, c'est simplement pour vous dire que c'est une option que vous avez. Est-ce que vous avez terminé?

Navarro Pardiñas : Je proposerais le dépôt de la proposition jusqu'au prochain Sénat et qu'on demande à l'UARD de nous faire une recommandation formelle selon...

Président d'assemblée : D'accord. Si vous faites une proposition de dépôt vous n'avez pas besoin de dire jusqu'à quand, c'est-à-dire que vous n'avez pas besoin de dire jusqu'à quand.

Navarro Pardiñas : Ah ok d'accord.

Président d'assemblée : Tant que la proposition ne revient pas sur la table, elle peut revenir n'importe quel temps pendant cette réunion ou à une réunion subséquente. Donc c'est proposé par Mme Navarro Pardiñas que la proposition soit déposée, on parle ici de la proposition d'annulation, vous avez bien compris. Est-ce que ça c'est appuyé? C'est appuyé par M. Chetouane. Alors ça, ça prend la priorité sur toute la discussion qui peut avoir lieu sur la proposition. Il n'y a pas de débat sur une proposition de dépôt, vous avez bien entendu la question à moins que ça ne soit pas clair dans votre esprit, si oui, levez la main parce que je vais essayer d'être aussi clair que possible. Alors c'est une proposition de dépôt et si c'est adopté, ça veut dire que vous êtes libres de ramener le sujet à cette réunion ici plus tard ou à une réunion subséquente. Alors je vais passer au vote sur la proposition de dépôt. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 16 oui et 14 non donc c'est adopté à la majorité, donc la proposition est déposée. Alors ça clôt le débat sur le point 10. C'est au sujet de la procédure M. Richard?

Richard : Non, c'est juste quelques commentaires par rapport de cette situation-là.

Président d'assemblée : Non, là on ne peut plus discuter de la question, je regrette si vous avez des choses à dire à Mme Pardiñas, vous lui direz. Je dois faire respecter les règles, le débat est terminé, vous avez adopté une motion de dépôt à moins que vous fassiez une proposition en bonne et due forme pour ramener le sujet sur la table, ce que vous serez libre de faire n'importe qui d'entre vous. Donc il y a eu des demandes

d'intervention, j'ai numéros 24, 15 et 31, mais je vais supprimer tout ça parce que je suppose que c'est au sujet du débat qui est maintenant terminé. D'accord?

11. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Président d'assemblée : On va passer, si vous voulez, au Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques puis on fera la pause immédiatement après. On est en train de vous distribuer un document confidentiel comme vous le savez, pour les nouvelles personnes, c'est un document qui sera repris par après en vous demandant bien sûr, de garder confidentielle toute l'information que vous allez recueillir à travers ce document et la décision qui sera prise au Sénat. Est-ce que vous avez terminé la lecture silencieuse? J'aurais dû préciser avant, il n'y a pas de discussion sur le mérite. Dans la tradition du Sénat, vous pouvez poser des questions sur la procédure si vous voulez, mais pas sur le fond. C'est une décision que vous devez prendre à la lumière de ce que vous avez lu, vous avez bien compris? Est-ce que vous êtes prêts pour le vote, c'est un vote secret. Les billets sont distribués. Avez-vous voté déjà? On recueille les bulletins. Tout le monde a-t-il déposé son bulletin puis rendu le document? Alors voilà, maintenant on va faire une pause de 15 minutes donc on revient à 10 h 30. Merci.

PAUSE

Président d'assemblée : Je suis vraiment désolé, les discussions ont l'air extrêmement intéressantes, mais si on veut revenir à nos moutons comme disait Panurge. Je vous donne le résultat du vote, ça demandait deux tiers des voix et on me dit que les deux tiers des voix ont été reçus donc la personne a été choisie par le Sénat. Je vous rappelle que c'est de l'information confidentielle parce que la personne n'a pas encore été contactée, rappelez-vous s'il vous plaît. Une proposition pour détruire les bulletins de vote. Proposé par M. Cabral et appuyé par M. Dako. On va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 30 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

12 : Rapport du recteur et vice-chancelier

12.1 Planification stratégique

12.2 Autres

Président d'assemblée : On était rendu au point 12, Rapport du recteur et vice-chancelier et il va parler de la planification stratégique donc 12.1 et 12.2 ensembles, je pense. Allez-y.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président, j'ai jusqu'à 16 h 30, je pense. Peut-être j'aimerais aborder quelques sujets, mais premièrement j'aimerais aborder la question des doctorats honorifiques, des grades honorifiques. On vous a fait parvenir une feuille sur les tables. C'est que j'aimerais pour l'année prochaine on a suffisamment de récipiendaires, mais éventuellement, je crois que notre banque est en train de diminuer et c'est important qu'on ait des soumissions de la part de la communauté universitaire et vous avez devant vous, ce n'est pas compliqué les critères de sélection, bien sûr ce sont des personnes qui ont excellé dans plusieurs domaines reliés au domaine de l'activité humaine et ce qu'on fait normalement c'est le doctorat honorifique est dans une discipline quelconque dépendant, bien sûr, des activités de l'individu et souvent cette personne aussi a un lien avec l'Université de Moncton. Ce qui est important, je pense qu'il faut avoir la barre assez élevée lorsqu'on propose des noms, ça rend la tâche beaucoup plus facile pour le comité parce que de toute façon, les noms vous sont soumis plus tard. Ce qui est important, est-ce qu'on peut faire des soumissions tout au long de l'année?

Secrétaire générale : À ce moment ici parce qu'on est un peu de l'avance.

Recteur et vice-chancelier : Donc on pourrait faire des demandes, il y a un formulaire disponible et puis c'est important parce que les personnes qu'on reconnaît ont souvent des liens privilégiés avec la communauté, avec l'université et ils deviennent tous des ambassadeurs et des ambassadrices pour l'université et aussi ça fait partie du rôle de l'université en termes d'engagement avec sa communauté, de reconnaître effectivement la contribution d'individus et puis il ne faut pas non plus confondre ce que j'appelle la notoriété et la popularité avec contribution; il y a du monde qui sont très bien connus, très populaires, mais effectivement, est-ce qu'ils ont eu une contribution durable à la société. Donc je vous encourage de soumettre des candidatures et de viser haut. Julie Payette était très haut, donc c'est le genre de personne qui est très haut comme Julie Payette, astronaute. Je pense que ce que j'ai constaté on avait une banque, mais ça diminue et disons que certaines candidatures qu'on a reçues à mon avis, n'étaient pas à la hauteur d'un grade honorifique de l'Université de Moncton, il faut quand même être très vigoureux. C'est un petit message publicitaire. Ce que j'aimerais discuter avec vous ce matin, si vous voulez bien, cette semaine j'ai eu l'occasion de participer à une réunion, une rencontre d'Université Canada, anciennement c'était l'AUCG et ça été une réunion particulièrement intéressante et à mon avis, c'est une réunion où on a maintenant un certain espoir, à mon avis, par rapport aux études universitaires, au milieu universitaire dans le contexte canadien. Je vais préciser un peu ce que je veux dire dans ce sens-là. Premièrement, on a eu la visite de M. Justin Trudeau le premier ministre désigné. C'est la première fois qu'un premier ministre rencontre l'Université Canada depuis 12 ans et c'est un message très très positif et puis je lisais tantôt qu'on a un cours qui s'appelle Le siècle des lumières, peut-être qu'on quitte la noirceur maintenant pour aller effectivement vers le siècle des lumières par rapport à

la recherche au Canada. Ceux et celles ici qui ont fait des demandes de recherche, vous savez très bien que maintenant on parle beaucoup de liens avec l'industrie, avec les entreprises, etc. qui a un impact sur ce qu'on fait beaucoup ici qu'est la recherche fondamentale. Ça ne veut pas dire que du jour au lendemain on va avoir nécessairement des fonds plus importants en recherche, mais au moins ce qu'on va avoir c'est une réception qu'on n'a pas eue depuis un bon nombre d'années parce que c'était des critères en fonction de l'entreprise privée, des fonds très ciblés sur l'énergie, sur ci, sur ça. M. Trudeau, j'ai une photo si vous voulez, j'ai une photo avec M. Trudeau. Ce qui est intéressant c'est que les commentaires qu'il nous a faits étaient en fonction des valeurs universitaires et c'était ses valeurs. Donc oui, c'est une question de ton, mais si on regarde les résultats de l'élection, la chose la plus importante qui a changé au Canada c'est le ton. Au niveau du discours politique, il va y avoir réellement un engagement, une conversation. Donc ça, ça bien débuté la réunion, c'était inattendu et inespéré. Ce qui aide aussi c'est qu'un des employés d'Université Canada a été élu député et si on regarde l'ensemble des nouveaux députés, il y a plusieurs personnes avec des antécédents scientifiques dans toutes sortes de domaines. Là-dessus je pense qu'il y a un paysage qui est en train de se dessiner qui est beaucoup plus favorable aux universités. Aussi, je regarde les étudiants, dans la plateforme du Parti libéral on parlait beaucoup d'accessibilité donc il va certainement y avoir des initiatives dans ce domaine-là, que ce soit les programmes d'aide financière, etc., il va certainement avoir quelque chose dans ce sens-là. L'autre chose qui est arrivée lors de cette rencontre c'est qu'on a eu une présentation d'un M. Bruce Anderson qui pour ceux qui regardaient les nouvelles CBC News, Bruce Anderson est souvent dessus, c'est un individu qui fait beaucoup de recherches sociales, beaucoup de sondages, etc., et il avait été mandaté par l'Association des universités de faire le sondage le plus important auprès des Canadiens par rapport à leur perception des universités. Donc il y a eu un sondage de 2 000 individus dans toutes les régions et aussi suivi de toute une série de groupes focus et groupes témoins dans toutes les régions pour approfondir ce qu'on avait appris. C'est important et puis lorsqu'on va recevoir la présentation comme telle, je vais écrire un blogue là-dessus pour la communauté universitaire, mais ce qui est intéressant c'est que la société canadienne a fait une distinction très claire entre l'université, les collèges et les polytechniques et à titre d'exemple lorsqu'on pose la question si vous voulez un emploi tout de suite, où est-ce que vous devez vous diriger ils vont dire collège communautaire. Par contre, si on dit si vous voulez développer la pensée critique, si vous voulez développer des habiletés de communication, de réflexion, vous allez où? L'université. Et ça, c'est dans toutes les régions, peu importe les groupes d'âge, mais ce qui est clair, c'est que les Canadiens les Canadiennes savent très bien le rôle des universités puis ce n'est pas nécessairement ce que certains nous disent, quand les politiciens nous disent j'ai entendu, ils ont peut-être entendu quelques individus dire ces choses-là, mais la population en général appuie énormément les universités. Ils sont d'accords qu'on est sous-financé et qu'afin de remédier au sous-financement, ce n'est pas de rehausser les droits de scolarité, c'est d'investir directement dans les universités. Et aussi, peu importe la discipline que ça soit la médecine, sciences sociales, ingénierie, de façon générale, on était très positif en termes de liens avec un emploi quelque part quelque temps. C'est qu'on ne fait pas un lien direct nécessairement avec la formation universitaire et un emploi en particulier. On sait par contre que ça prépare au marché du travail, ça prépare à la citoyenneté qui est un autre concept qui est revenu à plusieurs reprises. Les universités sont vues, bien sûr, comme le lieu privilégié de la recherche et de l'innovation. C'est clair que c'est un message que les universités véhiculent depuis longtemps, mais c'est un message qui a été très bien capté par la population de façon générale. M. Anderson, lui, dans son travail quotidien, il travaille beaucoup avec des entreprises qui ont des gros défis au niveau des communications : des pétrolières, des pipelines, des choses du genre et eux ils parlent beaucoup, lorsqu'ils font leurs études, est-ce que vous avez des négatifs ou des positifs puis dans toutes les questions qu'ils ont posées, il y en a pas de négatifs, c'est peut-être 5 % ou 6 %, une fois c'était 11 %, mais il dit qu'il travaille avec des entreprises qui ont du 30 et du 40 % négatif. Donc il dit ce qu'il est important aujourd'hui ce n'est pas de penser que les universités sont en crise, que la société questionne notre raison d'être, veut qu'on change, etc. Donc ce qui va arriver c'est qu'on va voir apparaître dans les prochaines années, dans les prochains mois, une campagne menée par Université Canada qui, suite au groupe témoin, il y a certains mots-clés qui sont ressortis et il y a un mot-clé qui est ressorti puis ça va être très simple le slogan de la campagne, en anglais c'est « Think Universities » et en français c'est « Pensez universités » parce que c'est ça qui est ressorti des groupes, c'est une place où on apprend à penser, où on pense. Donc c'est extrêmement positif pour notre milieu. Aussi, ça va nous permettre, avec les outils qu'ils vont nous fournir, de communiquer, de sensibiliser nos gouvernements ici au Nouveau-Brunswick et ailleurs et c'est clair que ce qu'on nous dit ce n'est pas la pensée générale. Donc on a trouvé cette journée et demie à Ottawa c'était extrêmement positif pour les universités, pour notre avenir et puis un peu ce qu'on fait qu'est l'enseignement, la recherche et l'engagement. Donc quand j'ai quitté, parce que souvent je trouve les réunions d'Université Canada pas toujours les plus agréables, mais quand j'ai quitté j'étais très très motivé parce que j'ai dit écoute, là on peut retourner chez nous, on va avoir de la munition, on sait ce que les Canadiens pensent et on va communiquer ça à l'ensemble de la communauté pour que vous soyez outillés aussi parce que c'est très très positif et puis tout ce qu'on entend aussi des fois, on ne produit pas, et c'est le mot qu'on utilise, on ne produit pas suffisamment de personnes qui sont préparées pour le milieu du travail, etc., etc. Ce qui ressort de tout ça, c'est que ce n'est pas l'attente principale de la société canadienne par rapport aux universités. On sait très bien qu'il va y avoir des emplois plus tard, ce n'est pas ça le problème et aussi par rapport aux universités, il faut toujours penser à long terme contrairement à la pensée politique qui est très très court terme. Donc ça été une session importante qui démontre à quel point que le travail qu'on fait ici, la planification stratégique qu'on met en œuvre, on est dans la bonne voie, on est dans la bonne direction et à mon avis, c'est plutôt à l'interne qu'on doit se réajuster par rapport à certains de nos défis, mais en termes de ce que la société pense de l'université, du milieu universitaire c'est très très positif peu importe la région, peu importe le genre, peu importe le groupe

d'âge, peu importe la langue. Ça été une très belle activité et on va voir comme je disais tantôt, ils sont en train de roder ça à savoir quelle sorte de message, un exemple par exemple, je ne sais pas si le nom Louis Garneau vous dit quelque chose, Louis Garneau c'est un cycliste et puis on le cite et il dit « je ne sais pas où je m'en allais, mais je voulais aller loin » et puis quand il était à l'université c'est comme ça qu'il pensait, je ne sais pas où je vais aller, mais je veux aller loin puis on sait où qu'il est rendu, etc. Donc il va y avoir des messages positifs qui vont venir, on va certainement avoir des alliés à Ottawa pour défendre les intérêts des universités partiellement au niveau de la recherche et au niveau de l'accessibilité avec les programmes d'aide. Pour ce qui est du financement opérationnel, ça c'est la province, pas le fédéral qui est le bailleur de fonds dans ce sens-là. L'autre chose aussi qu'on a eue c'est une présentation sur le paysage de recherche au Canada et on constate que 90 % des fonds de recherche vont soit dans les sciences pures ou en santé et seulement 10 % en sciences sociales et sciences humaines ce qui est ce que nous on pensait c'était plus important parce qu'on regardait le budget du CRSH puis on voyait un montant important, mais tout ce qui est chaire de recherche du Canada fait partie du budget du CRSH donc ce n'est pas vraiment du budget du CRSH, c'est des chaires de recherche. Le Canada doit réinvestir en recherche, on a pris un certain retard par rapport à un bon nombre de pays de l'OCDE dans les dix dernières années donc ce que vous voyez en termes d'annonce dans les dix dernières années, l'apogée et tout ça, les grands programmes de recherche, ce n'est même pas 2 % du PIB, de fait, c'est 1.3 quelque chose, on devrait être à 2 point quelque chose donc il y a un recul un rattrapage qu'on doit faire par rapport à la recherche au Canada. Encore une fois, ça va être présenté aux autorités pour essayer de voir comment que le Canada doit mieux se positionner par rapport à la recherche. Donc c'est un peu ça ce que j'ai retenu de cette rencontre, normalement je ne ferais absolument aucun rapport de ces rencontres-là au Sénat, mais je pense que ça touche un peu au cœur de ce qu'on fait ici à l'université et ça touche aussi là où on veut aller quand on parle d'enseignement, de recherche, engagement. Donc c'est un peu ça que je voulais vous dire ce matin. Au mois de décembre, on va mettre le micro site 20/20 à jour avec d'autres statistiques, d'autres données, d'autres repères par rapport à la mise en œuvre de la planification stratégique. M. Samson et les doyens travaillent sur la planification académique qui va être un dossier important donc tout progresse et tous les six mois ou des fois à tous les quatre mois sur le site, on indique les progrès qu'on a faits. Finalement, l'Université de Moncton, quand je parle à mes collègues des autres universités, on n'est pas pire, on n'est pas mieux, on est une université comme les autres avec ses forces et ses faiblesses, mais c'est clair qu'on est une université, à mon avis, qui est en bonne voie et qui est très performante et qu'on doit toujours viser plus haut. Donc c'est un peu les commentaires que je voulais faire ce matin, et quand je parlais à quelqu'un tantôt, il faut être positif des fois et puis c'est un message positif que je voulais vous livrer ce matin. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Avez-vous des questions ou des interventions? Numéro 21.

Adégbidi : Merci monsieur le recteur. Pour me permettre de comprendre un peu mieux Université Canada c'est quoi le groupe, qui sont ceux assis autour de la table? Est-ce différent de l'AUCC que j'entends parler. Est-ce c'est juste des administrateurs, les professeurs, les étudiants, qui est autour de la table?

Recteur et vice-chancelier : AUCC a changé de nom.

Adégbidi : C'est l'AUCC.

Recteur et vice-chancelier : C'est l'AUCC. Si on dit l'AUCC il faut mettre un UARD dans un bocal. C'est Université Canada maintenant. C'est la même chose.

Adégbidi : D'accord. Merci.

Président d'assemblée : Numéro 14.

Chetouane : Merci monsieur le recteur. Juste une question générale. Lors des réunions d'Université Canada et puis en regardant le paysage national de toutes les universités, chaque université dans son contexte bien spécifique, etc., il y a des universités qui sont dans des grandes métropoles, il y a des universités qui sont dans des presque faubourgs, villages un peu perdus et tout, est-ce qu'il y a pas forcément de cette réunion passée, mais même des réunions antérieures, est-ce qu'il n'y a pas quelque chose qui est ressorti, une sorte d'indice pour l'intégration de l'université dans l'environnement où elle essaie d'aller loin. C'est-à-dire cette intégration parce que c'est toujours le décalage entre une université et les besoins de son environnement, on ne peut pas répondre à tous les besoins nationaux, chaque université a un certain rayon d'action et comment se placent par exemple les petites universités, je ne dirai pas comme la nôtre, mais des universités qui sont de taille réduite ou moyenne, vis-à-vis l'ancrage dans les besoins, réponses besoins parce que moi je vois par exemple ici à l'Université de Moncton avec toutes les annonces récentes et tout, se positionne bien vis-à-vis à mon avis peut-être qui n'est pas signifiant ou significatif vis-à-vis des réponses à la société je dirais acadienne, francophone, etc. des Maritimes. Comment on se situe nous vis-à-vis à d'autres universités de grande ou petite taille vis-à-vis leur intégration dans leur milieu d'action, pas au niveau toujours national. Est-ce que les statistiques veulent dire quelque chose peut-être au niveau national, mais lorsqu'on les reflète au niveau local.

Recteur et vice-chancelier : Disons que l'Université de Moncton a quand même une particularité, c'est une université qui a été établie pour répondre aux aspirations d'une communauté très précise en 1963 et puis dans le contexte canadien, il n'y a pas beaucoup d'universités qui ont été établies avec cette mission. Aujourd'hui, on parle beaucoup d'engagement, c'est devenu un mot très très important, toutes les universités en parlent, par exemple l'Université Simon Fraser s'affiche comme l'université engagée. Ils ne sont pas plus engagés que certains. Ryerson s'affiche comme l'université expérientielle. Moi ce que je dirais c'est que si une université qui a eu un impact extraordinaire sur sa communauté c'est bel et bien l'Université de Moncton. Si on retourne 52 ans puis on regarde le niveau de scolarisation de l'Acadie avant 1963 et le niveau de scolarisation aujourd'hui, c'est un impact dramatique. Quand je parle maintenant, je parle surtout de nos 50 000 diplômés, je ne parle de l'impact de l'Université de Moncton en 2014-2015, ce n'est pas comme ça qu'on voit ça, mais si on voit ça sur une période de 50 ans avec 50 000 diplômés, c'est là que tu vois l'impact sur la société, ce qu'elle est devenue dans 50 ans. Si on regarde, on parle beaucoup du miracle de la Ville de Moncton dans les années 80, c'est à cause des diplômés de l'Université de Moncton, les entrepreneurs de l'Université de Moncton. Donc il y a beaucoup d'universités aujourd'hui qui veulent être engagées dans leurs communautés, l'Université Memorial, il y a le Centre Harris qui fait beaucoup de ça. Nous, ça fait partie de notre prédisposition d'être engagé avec notre communauté. Il y a plusieurs universités dans le contexte canadien qui, à mon avis, essaient de se trouver une mission particulière par rapport où ils sont géographiquement par leur taille, nous cette mission on l'a et puis à l'échelle nationale, ce qu'on doit toujours faire comme une université de notre taille, puis en passant, on est loin d'être la plus petite. L'AUCC il y a des collèges affiliés à l'Université de Toronto, ils ont 300 étudiants, mais ceci dit, la raison qu'on est là, si on n'est pas là ils vont nous oublier. Donc c'est important lorsqu'on fait des revendications auprès du gouvernement fédéral pour des programmes de recherche par exemple, qu'on ne soit pas mis de côté. Ce qui est important c'est que moi je trouve que l'Université de Moncton, si on parle à des collègues, le monde savent qui on est puis pourquoi qu'on est là. Le plus qu'on va à l'ouest, j'ai l'impression que là ils comprennent moins, je me fais souvent demander si on est une université bilingue, anglophone. Il ne faut pas oublier non plus qu'on est une université francophone régionale et on peut être fier du fait qu'on a développé cette région, mais à l'extérieur de la région surtout dans le monde anglophone, on n'est pas encore, à mon avis, suffisamment bien connu, mais ça s'en vient, on a de plus en plus de personnes qui sont impliquées dans les réseaux de recherche, etc. Nous on est bien positionné, on fait notre travail, aussi il y a un regroupement d'universités francophones aussi, l'ACUFC qu'on travaille à un autre niveau, mais je pense pour ce qui est de notre positionnement, c'est une université qui est engagée dans sa communauté, c'est une université où si tu regardes le montant de ressources en recherche qui augmente, qui va continuer à augmenter, on est toujours très engagé, on est reconnu pour un bon enseignement donc on est très bien perçu dans la communauté universitaire. Et puis tu sais, la question de taille c'est quelque chose qui revient souvent. Nous on a un ratio quand même assez bas professeurs étudiants, personne va me faire à croire que des classes de 500 c'est mieux que des classes de 30, peu importe la technologie 500 c'est beaucoup et puis il n'y a pas énormément de discussion. Je pense que notre université est bien vue de façon générale puis ce qui est important de réaliser, changer la perception que les gens ont d'une institution, ça prend des années, si on peut le faire. Je vais donner un exemple. Il y a plusieurs années la province du Manitoba a décidé, je vais regarder Mme Guihur, ils voulaient se « rebrander » donc ils sont arrivés avec un slogan qui s'appelait « Re-energized ___ » je sais pas quoi puis tout le monde disait ça veut dire quoi ça. Quand on pense à Winnipeg c'est froid puis il y a des moustiques. Moi je peux le dire, je viens de là, mais quand tu te promènes c'est ça la perception que le monde a de Winnipeg. Il y a plusieurs cas, mais il y a deux cas en particulier à l'échelle mondiale qui ont transformé la perception qu'on avait d'eux, un c'est l'Afrique du Sud avec l'arrivée de Mandela dont on parlait d'une coalition arc-en-ciel puis ça complètement changé, l'autre c'est l'Irlande quand c'est devenu le tigre, Celtic Tiger, comme ils ont passé d'un pays complètement sous-industrialisé, ils ont complètement sauté la période industrialisée pour être dans les nouvelles technologies, etc. Ça, c'est deux pays qui ont réussi donc la marque de l'Université de Moncton c'est ce que le monde a dans leur tête puis avant qu'on change ça, ça prend beaucoup beaucoup d'événements pour changer la perception. Nous on a quelques sondages qu'on a faits, l'Université de Moncton dans l'Acadie c'est très cher, peu importe ce qui arrive. Anyways, je pense que j'ai trop parlé.

Président d'assemblée : Avez-vous d'autres questions ou interventions? Numéro 8.

Beaulieu : Vous en avez pas parlé dans votre rapport monsieur le recteur, mais tant qu'à parler du positif, le foyer de soins qu'on va avoir sur le campus, je crois que c'est une excellente nouvelle pour la communauté universitaire et ça c'est valeur que l'Acadie Nouvelle parfois ne parle pas de positif quand il est question de l'Université de Moncton, mais contrairement à l'Acadie Nouvelle, je veux vous féliciter toute l'équipe qui a travaillé autour de ce projet-là. Je sais que ça fait longtemps que l'équipe travaille sur ce projet-là, mais je pense que ça va ajouter une composante pratique pour les étudiants à la formation qu'on offre ici à l'Université de Moncton donc je veux simplement féliciter les membres qui ont réussi à aboutir à ce projet que je crois n'est que du positif pour notre université. Merci.

Président d'assemblée : Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention donc ça épuise le point 12, merci monsieur le recteur.

13. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CGV-150916 et CGV-151003

Président d'assemblée : On est rendu au point 13 qu'est le Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs. Il y a deux réunions, vous avez un procès-verbal de la réunion extraordinaire, excusez, vous avez les deux procès-verbaux maintenant. Si vous avez des questions pour le recteur sur les actions du Conseil des gouverneurs. Numéro 13.

Semedo Cabral : Concernant le procès-verbal de la 241^e séance du 16 septembre, il y avait plusieurs détails par rapport au foyer de soin que j'ai noté. Moi aussi je suis pas mal content et même j'ai été très étonné quand j'ai appris la nouvelle, quand j'ai lu tout ça j'étais agréablement étonné, mais il y a deux choses qui ressortent et qui m'ont un peu intriguée. La première chose c'est que vous parlez de rechercher en gériatrie dans ce procès-verbal et en fait ça me fait regretter qu'on ait aboli le certificat en gérontologie il y a plusieurs mois de ça. Alors je ne sais pas c'est quoi la suite pour ce qui va être de la formation en gériatrie ou en gérontologie ou dans ce domaine-là, mais il va vraiment falloir que l'Université de Moncton ait une formation par rapport à la recherche sur le vieillissement, par rapport au rapport avec les personnes âgées parce que là on a quand même pris la décision d'abolir une formation qui était dans ce domaine-là, on se retrouve avec un foyer de soin où on peut former des personnes dans ce domaine-là, c'est un peu contradictoire. Donc je pense que ça passera peut-être par le Comité des programmes ou d'autres comités, mais il faut vraiment que là on rattrape quelque chose qu'on a perdu. Ça c'est la première chose. La deuxième chose c'est plus une question, c'est concernant la politique linguistique. Il y a quatre clauses linguistiques, une notamment par rapport au partenariat académique. Tout est noté à la page 4 de ce procès-verbal. Ma question concerne surtout les étudiantes et étudiants qui vont faire des stages dans ce foyer de soin, ils vont être soumis à la politique linguistique de l'université ou à cette clause linguistique qui s'applique au foyer de soin?

Recteur et vice-chancelier : Pour ce qui est du foyer de soin précisément, et le foyer de soin représente 10 % du projet, le foyer de soin est désigné francophone par la province donc tout se passe en français dans le foyer de soin. Donc nos étudiants qui vont faire des stages vont les faire en français.

Semedo Cabral : Ok, parfait.

Président d'assemblée : La première question M. Samson.

VRER : Oui, je voulais tout simplement réagir à la question commentaire, c'est peut-être que le certificat n'était pas le véhicule approprié pour ce genre de formation parce qu'il n'y avait pas quand même pas d'inscription depuis une longue période de temps, mais vous avez tout à fait raison que ce type de formation demeure pertinent.

Semedo Cabral : Mais du coup, est-ce qu'on va remettre un certificat en gérontologie maintenant qu'on va avoir des opportunités.

VRER : Il y a différents programmes d'études qui sont possibles autre que le certificat, c'est peut-être que le certificat n'était pas approprié compte tenu de la clientèle susceptible de s'intéresser à ce genre de formation alors tout ça sera à revoir effectivement.

Président d'assemblée : Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, ça épuise le point 13.

14. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : On n'avait pas d'affaires nouvelles.

15. Prochaine réunion : le vendredi 11 mars 2016

Président d'assemblée : La prochaine réunion est prévue pour le 11 mars et pour le dîner vous savez que normalement on arrêtais à 12 h 30, mais on m'a dit que le service alimentaire avait été avisé qu'on allait peut-être terminer avant et donc qu'ils sont prêts à nous accueillir maintenant si vous avez faim, si vous voulez manger avant de partir. Local 136. M. Clarisse.

Clarisse : Oui j'ai une question vis-à-vis de la procédure compte tenu de la proposition qui avait été déposée, vous aviez des restrictions facultaires au niveau de la formation linguistique et j'aimerais avoir une clarification qu'est-ce qui se passe avec cette proposition, est-ce que c'est remis au prochain Sénat, est-ce qu'on va retourner à l'UARD du secteur langue pour avoir l'appui ici, j'aimerais bien avoir des clarifications pour savoir comment ça va se passer.

Président d'assemblée : Peut-être que je pourrais demander au vice-recteur de nous dire qu'est-ce qu'il pense faire avec la proposition.

VRER : Alors effectivement c'était l'intention de retourner au UARD alors ça sera fait et après on va revenir ici pour avoir une recommandation en bonne et due forme pour avoir l'opinion du UARD.

Président d'assemblée : Numéro 29.

L. Roy : Dans ce cas, l'UARD va s'adresser à quelle instance? L'UARD va faire une recommandation à quelle instance?

VRER : Probablement au conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales.

L. Roy : Qui lui va faire une recommandation à quelle instance?

VRER : Comité des programmes.

L. Roy : Comité des programmes qui va le soumettre au Sénat académique.

VRER : Voilà.

L. Roy : Merci.

16. Clôture

Président d'assemblée : Ça épuise l'ordre du jour, je vous remercie et bon retour.